

PROJECT DOCUMENT

Titre du Projet : Renforcer les capacités nationales, régionales et locales en matière de coordination, prévention et réponse COVID19 en lien avec l'impact épidémiologique et environnemental

Numéro du Projet: 00121102

Responsable de l'exécution: Programme des Nations Unies pour le développement

Partenaires de réalisation : Ministère de la santé, Ministère des affaires locales et de l'environnement

Date de démarrage: Aout 2020 **Date d'achèvement:** Juin 2022

LPAC Meeting date: 1er avril 2021

Brief Description

La pandémie de la COVID-19 qui a touché la Tunisie depuis Mars 2020, a démontré que cette crise va au-delà de la crise sanitaire et touche les différentes dimensions de développement durable affectant ainsi, la vie des populations et particulièrement des plus vulnérables. La pandémie, bien que peu virulente en comparaison à d'autres pays, a exacerbé des tensions sociales latentes et a mis à nu les vulnérabilités structurelles dont souffre le pays et qui rendent ses capacités de résilience face à des crises de cette ampleur assez aléatoire.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la riposte nationale COVID-19 et de la programmation de la réponse globale du PNUD à la pandémie de la COVID-19, qui a articulé son offre principalement pour soutenir les 3 axes liés à la "préparation", "réponse" et "le relèvement", en adressant les actions prioritaires à savoir: (i) le renforcement des systèmes de santé et des chaînes d'approvisionnement et ii) l'amélioration de la gestion inclusive des crises, pour faire face aux impacts épidémiologiques et environnementaux de la pandémie.

Dans ce cadre, le projet "renforcer les capacités nationales, régionales et locales en matière de coordination, prévention et réponse COVID19 en lien avec l'impact épidémiologique et environnemental" vise à renforcer les efforts de coordination des instances nationales, régionales et locales en matière de prévention, réponse et relèvement en alignement avec le plan national COVID et entend en fin renfrocer la résilience du pays et sa population et son relevement selon le principe d'une meilleure reconstruction (Build back better).

Contributing Outcome UNSDCF/CPD

Effet 4 : En 2025, l'ensemble des acteurs engagés assurent une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et territoires, en améliorant la résilience/adaptation ainsi que celle des populations, notamment les plus vulnérables, face aux crises et aux risques climatiques

Produit 4.3: Les acteurs concernés disposent des capacités et des outils pour élaborer et financer des politiques publiques intégrées sensibles et résilientes au changement climatique et aux chocs, y compris la COVID-19 contribuant à une croissance économique verte;

Produit 4.4: Les acteurs publics, privés et de la société civile disposent de capacités et d'outils permettant de réduire et de gérer les risques de crises.

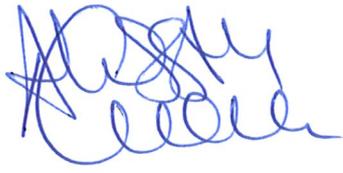
Indicative Output(s) with gender marker : GEN 2

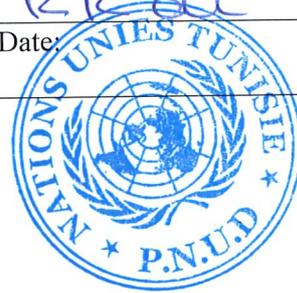
Total des ressources requises:	US\$ 1 780 927,58
Total des ressources allouées:	
Gouvernement Suisse (SDC)	US\$ 1 780 927,58
Unfunded:	NA

Approuvé par (signatures):

Le Directeur Général
de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie

~~CHÉBILI Hédi~~

Ministère de la santé	Ministère des affaires locales et de l'environnement	Programme des nations unies pour le développement
Mohamed TRABELSI Ministre de la Santé Par Intérim	Ministre des Affaires Locales et de l'Environnement par Intérim Kamel DOUKH	
Nom et prénom	Nom et prénom	Nom et prénom Aissar Chaker R. R.oui
Date:	Date:	Date:



La Tunisie a été frappée par la pandémie de COVID-19 depuis le 2 Mars 2020. Le pays a enregistré jusqu'à la fin du quatrième trimestre 2020¹, plus de 150000 cas positifs dans les 24 gouvernorats, recensant plus de 5000 décès et plus de 110000 cas de guérison. Bien que l'impact sanitaire de la pandémie ait été en Tunisie relativement moins lourd que dans d'autres pays, il n'en demeure pas moins que son impact sanitaire, écologique, économique et social a frappé de plein fouet une société fragilisée par une transition démocratique, économique et sociale non encore achevée et a mis à nu les vulnérabilités structurelles dont souffre le pays et qui réduisent ses capacités de résilience.

Sur le plan sanitaire : Face à la pandémie de Covid-19, le système de santé dans le pays, a été fortement déstabilisé, menaçant l'accès des populations aux soins et services de santé primaire. Le système de santé du pays a connu des perturbations, voir des interruptions de services de base essentiels comme le diagnostic et le traitement des maladies non transmissibles, la planification familiale et la contraception, le traitement des troubles mentaux ou du cancer, etc. Les besoins identifiés sur le terrain pour la riposte à la Covid-19 sont multiples : matériels et équipements d'urgence et de réanimation, équipements de protection individuelle (EPI), intrants pour les tests, les réactifs, matériel de laboratoire, médicaments et produits pharmaceutiques, etc. La pandémie n'a pas épargné le personnel médical et paramédical qui demeurent fortement exposés à la contamination, particulièrement en l'absence de moyens de protection et de prévention. Ils disposent de peu ou prou de compétences pour la gestion des crises de cette ampleur et nécessitent un renforcement de capacités techniques en matière de gouvernance du système de santé dans un contexte de crise, de développement du système de surveillance et d'alerte précoce sans oublier la gestion des déchets médicaux.

L'évaluation de la diffusion du virus indique un risque d'extension communautaire assez élevé qui dépend largement de l'application des mesures de prévention : dépistage ciblé, auto isolement et confinement. La pandémie a rapidement submergé le système de santé national, qui était déjà en difficulté en raison de la dégradation des infrastructures et du manque de ressources. Le service public ne compte que de 240 lits en soins intensifs, le service privé n'est pas mieux préparé avec 280 lits. Le coût de la réponse et des dispositions sanitaires prises par le gouvernement a eu de graves répercussions socio-économiques, augmentant les inégalités, renforçant la marginalisation des plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes vivants en avec un handicap, etc. En effet, la situation est déjà critique puisque le FMI a annoncé que l'économie Tunisienne devrait se contracter de 4,3% en 2020 sous l'effet de COVID représentant ainsi la récession la plus importante depuis l'indépendance.

Sur le plan environnemental : Le risque environnemental, faiblement intégré dans les politiques publiques nationales, a été exacerbé par la pandémie. Bien que la pollution ait diminué durant la période de confinement du fait de la baisse de l'activité économique et sociale, le risque environnemental dû aux déchets dangereux est devenu préoccupant en conséquence du volume important des équipements jetables de protection et du matériel médical spécialisé et de la capacité limitée des systèmes de gestions des déchets liquides et solides. Ceci, sans oublier le risque de contamination qui pourrait toucher l'eau de surface connaissant l'état de stress hydrique dont souffre déjà la Tunisie.

Sur le plan économique et social , au-delà de la dimension sanitaire, la gravité de la pandémie Covid-19 doit se mesurer aussi par rapport à son impact socio-économique. Cette crise pourrait même transformer certains paradigmes et inviter à penser une communauté plus respectueuse des équilibres environnementaux, plus socialement solidaire et plus méfiante à l'égard des forces autorégulatrices du marché. Avant même le début de la pandémie, c'est à une situation économique et sociale critique que devait faire face un gouvernement fraîchement mandaté (le 26 Février 2020) aux termes de quatre mois d'intenses négociations. Entre autres indicateurs illustrant cette situation, on peut notamment citer une faible croissance (de moins de 1% en 2019), une aggravation du déficit commercial (atteignant 18% du PIB), un alourdissement de la dette publique (atteignant 76% du PIB), un repli de l'investissement en

¹ Unité de veille COVID-ONMNE, 2020

raison d'un contexte de morosité et d'une politique monétaire restrictive, un fort taux de chômage (environ 15%) et un secteur informel représentant entre 30% et 40% de l'économie. Malgré un déconfinement progressif entamé au début du mois de mai et un bilan sanitaire plutôt favorable jusqu'à présent, l'impact socio-économique de la crise sera important.

L'économie tunisienne est très ouverte sur le reste du monde, et par conséquent très vulnérable aux chocs exogènes. Or, selon le FMI, la crise Covid-19 causerait une contraction de l'économie mondiale de l'ordre de 3 % en 2020. L'économie tunisienne dépend en particulier largement de celles de ses partenaires européens avec lesquels elle réalise 65% de ses importations et 70% de ses exportations. Or, les exportations et les importations ont reculé respectivement de 29,5% et de 29,2% en mars 2020 par rapport au même mois de 2019. Compte tenu du taux de dépendance (mesuré par le rapport des importations sur la somme de la production et des importations nettes des exportations) de 60% en 2019, la rétraction des échanges extérieurs observée au mois de mars coûterait donc 1,5 points de croissance. Sans être trop pessimiste, il est possible de formuler l'hypothèse que la crise touchera avec la même intensité les mois d'avril [1] et de mai avant de se stabiliser en juin. **Dans ces conditions le résultat sera une dépression à 4.5 points vers fin 2020.** La crise devrait aussi se traduire par une forte augmentation du taux de chômage. Nos simulations réalisées sur l'élasticité entre croissance et emploi font ressortir que 1 point de croissance perdu (négatif) équivaut à 25000 postes d'emplois. **La dépression de 4.5 points de croissance pourrait dès lors causer une perte de près de 112500 postes d'emplois** qui s'ajouteraient aux 60000 nouveaux demandeurs. Le volume total de chômage passerait donc à 792500. En les rapportant à la population active totale de 4200000, le taux de chômage grimperait donc de 14.9% à 18.9 %.

Défis de la coordination de la préparation, la réponse à et le relèvement de la crise :

Tout ce qui précède confirme que la pandémie de la COVID-19 est plus qu'une crise sanitaire, vu qu'elle touche les différentes dimensions de développement durable et affecte la vie des populations les plus vulnérables. Ce type de crise nécessite une préparation, une réponse et un relèvement coordonnés et répondant aux exigences et attentes des objectifs de développement durable. En effet, cette crise mondiale rappelle l'importance de préserver **l'agenda 2030** surtout après les derniers résultats alarmants du rapport sur l'indice de développement humain, qui confirme une baisse pour la première fois depuis le début du calcul dudit indice en 1990. La Tunisie n'a pas échappé à cette tendance mondiale puisque la crise de la COVID-19 a mis à l'épreuve non seulement ses capacités de planification sectorielles et transversales mais également son cadre institutionnel et réglementaire régissant la prévention et la gestion de risques de catastrophe et crise dont l'un des piliers est la coordination entre les différents niveaux national et infranational en matière de réponse et de relèvement COVID-19. En effet, et en ligne avec le cadre institutionnel gérant la gestion de catastrophe et crise (Loi n° 93-121 du 27 décembre 1993), une Commission Nationale multisectorielle de prévention, préparation et de riposte au COVID-19 a été mise en place en Janvier 2020 pour assurer une coordination multisectorielle. Avec l'évolution de la situation, le Chef du gouvernement a lancé le comité national de lutte contre le COVID-19 le 25 Mars 2020 sous sa présidence et réunissant tous les ministères concernés.

Pour appuyer les efforts de coordination de la crise avec le niveau infranational, le ministère de la santé a décidé de décentraliser le mécanisme interne de coordination en déclinant la SHOCROOM au niveau des gouvernorats et en faisant le lien avec les commissions régionales de prévention et gestion des calamités présidées par les gouverneurs. Cette décision est venue raccourcir les délais administratifs et logistiques et engager les ressources de la riposte à partir de bases régionales. Cependant, d'après les besoins reflétés dans le plan national de réponse COVID-19, ces deux niveaux de coordination et de réponse nécessiteraient un appui en ressources humaines, en renforcement de capacités et en équipements.

Par ailleurs, étant l'organe de liaison par excellence entre le niveau local et celui national et régional, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement n'a cessé d'appeler les élus locaux à prendre les dispositions nécessaires pour faire face à cette crise. Au niveau des collectivités locales, des cellules de crises ont été instaurées au sein des municipalités afin de répondre aux questions et aux demandes des citoyens et assurer la communication et la coordination avec les organisations de la société civile.

Plusieurs mesures ont été prises par les collectivités locales en alignement avec les directives nationales comme les opérations de désinfections effectuées, la distribution des bavettes, les campagnes de sensibilisation afin d'assurer le respect du confinement total et la distanciation sociale, etc. Malgré ces efforts, certaines régions ont enregistré une faible coordination entre les communes et les structures régionales et centrales de gestion de la crise ce qui a conduit à des dysfonctionnements de la riposte, induisant une exacerbation des tensions locales.

Malgré le besoin ressenti et important de coordination avec le niveau local, le plan national de réponse COVID n'a pas été explicite sur la coordination avec les collectivités locales, ce qui constitue un gap important dans la coordination de la crise et impacte la rapidité et l'efficacité du redressement à travers une approche intégrée impliquant tous les acteurs de la société. Ceci est entre autres lié à un manque d'harmonie entre le cadre qui régit la gestion de risques de catastrophes et crises et du nouveau code des collectivités locales qui définit le rôle et attribution des municipalités dans leurs territoires et en coordination avec les autorités centrales et régionales. Ce gap a été fortement ressenti durant la crise et devrait impacter le relèvement. En l'absence d'une vision nationale intégrée et inclusive pour la gestion de risques de catastrophe et de crise accompagnée d'un environnement institutionnel et réglementaire propice à une coordination efficace et une implication continue de tous les acteurs et les secteurs en assurant un lien continu entre le central le régional et le local, la Tunisie continuera à répondre aux différentes crises et catastrophes de manière ad-hoc avec tout ce qui suit comme perte continue due à un relèvement non durable. Ne pas saisir l'opportunité de cette crise COVID-19 pour investir dans la prévention et la préparation moyennant une coordination efficace et une planification intégrée du développement au profit d'un relèvement en mieux, serait une opportunité ratée et toute crise future ne fera qu'accroître la vulnérabilité socioéconomique et environnementale du pays.

Enjeux spécifiques à la coordination sectorielle de la gestion des déchets dangereux dus à COVID-19:

En plus de la coordination multi-acteurs (central, régional et local) la coordination multisectorielle est cruciale pour assurer une réponse conjointe intégrée puisqu'elle contribue également à la prévention et le contrôle de la propagation de la pandémie. Pour ce faire, et du fait du cadre réglementaire décret n° 2745 du 28 juillet 2008 relatif aux conditions et modalités de gestion des déchets des activités sanitaires, le Ministère de la Santé intervient dans la coordination d'une dimension environnementale importante liée à COVID-19 avec d'autres acteurs-trices institutionnel.le.s ainsi que le secteur privé. Il s'agit essentiellement de la réponse au pilier 6 du plan national de réponse COVID-19 à travers entre autres la prévention et le contrôle de la contamination et de l'infection provenant des Déchets des activités de Soins (DAS) dangereux² ainsi que des déchets liquides au niveau des eaux usées. En effet, la production des déchets d'activités de soins en Tunisie s'élève à environ 16000 tonnes³/an dont près de la moitié classée comme déchets dangereux³. Mais à mesure que l'épidémie de coronavirus se répand dans le pays, la manière de traiter les déchets provenant de patients COVID-19, du personnel de santé et des laboratoires médicaux devient davantage préoccupante car les capacités pour gérer le volume additionnel ne sont pas en place.

L'Observatoire National des Maladies Nouvelles et Émergentes (ONMNE) considère tous les déchets (masques, gants, mouchoirs à usage unique, etc.) résultant de la prise en charge d'un patient.e porteur-se du COVID-19 comme des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). En tant que tels, ces déchets devraient être gérés de manière spécifique afin de diminuer les risques de contamination. Le seul tri actuellement effectué durant cette crise concerne la séparation des déchets en DASRI mous, PCT⁴ et DASRI liquides.

Les risques liés à la manipulation de déchets dangereux et nocifs (solides et liquides) demeurent élevés et importants en raison des capacités limitées du secteur de la santé et des agences non sanitaires en charge de la collecte et de traitement des déchets⁵.

² Les Déchets d'Activités Sanitaires Dangereux Incluent les catégories de déchets suivantes selon l'Art 5 du décret n° 2745 en date du 28 juillet 2008 relatif aux conditions et modalités de gestion des déchets des activités sanitaires : Les déchets biologiques ; Les déchets piquants, coupants ou tranchants ; Les déchets chimiques ; Les déchets inflammables ou pouvant exploser.

³ Source : Ministère de la Santé

⁴ Piquants, Coupants & Tranchants

⁵ Agence Nationale de Gestion des Déchets -ANGED et l'Office National de l'Assainissement -ONAS

De surcroît, une gestion non adéquate de ces déchets propagerait la contamination à d'autres milieux et secteurs ; à titre d'exemple : une contamination des eaux, conduirait à une contamination des sols et par voie de conséquent à une contamination de la chaîne alimentaire, ce qui pourrait engendrer des conflits sociaux si on tient compte de la rareté des ressources en Tunisie et de l'urgence climatique qui affecte déjà les ressources en eau et sol entre autres. Actuellement, la capacité pour effectuer les analyses et pour détecter l'existence du virus dans les eaux usées est assez limitée. Une collaboration avec les spécialistes chercheurs-euses en virologie environnementale devient urgente pour alimenter la prise de décision à ce sujet. Toutes les stations d'épuration ne disposent pas forcément d'un traitement de désinfection des eaux usées épurées avant rejet. D'où l'urgence de renforcer le système de gestion des déchets hospitaliers dangereux ainsi que la connaissance du risque dans les eaux usées afin de prévenir toute contamination potentielle d'autres milieux et secteurs pouvant accentuer la crise et la faire durer et rendre par ailleurs plus difficile le relèvement socioéconomique et environnemental de l'après COVID-19 et par conséquent impactera négativement l'agenda 2030. Le risque des déchets solides et liquides dangereux en lien avec COVID-19 affectera sans doute le cadre médical et paramédical, les agents de l'ONAS et ceux s'occupant des déchets DAS dangereux dans les hôpitaux sans oublier les populations vulnérables (notamment les petits agriculteurs, les femmes travaillant dans l'agriculture, les enfants etc.). Ils seront affectés si aucune mesure ne sera prise pour contenir l'infection. Les femmes, en première ligne sur le front de la réponse au COVID-19, en tant que personnels de santé et personnels administratifs par excellence, sont particulièrement exposées. Du fait des spécificités sociales, elles sont souvent reléguées au second plan, et pourraient avoir des difficultés d'accès aux distributions de matériels de protection. Les rassemblements autour des représentants locaux en charge de la distribution d'aides sociales ont montré également que les hommes accédaient plus facilement aux aides et subsides que les femmes⁶. Ceci est sans oublier, qu'une eau infectée affectera d'abord les femmes et les enfants qui surtout dans des zones rurales portent le fardeau de la collecte de l'eau et où les écoles aussi souffrent déjà de problème d'hygiène en lien avec la disponibilité de la ressource.

II- STRATEGIE

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réponse du PNUD à la crise sanitaire et la préparation au relèvement. Il vient en complémentarité aux initiatives mises en place depuis le début de la pandémie pour renforcer la prévention, la réponse et le relèvement et ce dans trois domaines spécifiques qui sont le système de santé, la gestion de la réponse intégrée et inclusive et l'évaluation des besoins en termes d'évaluation d'impact socioéconomique.

L'appui du projet cible plusieurs domaines tels que le renforcement de la gouvernance de la crise et la gestion de risques de catastrophes, la réduction de l'impact social de la crise et l'amélioration de la résilience des populations vulnérables, l'innovation et l'engagement des jeunes ainsi que l'engagement de la société civile. Le projet vient ainsi, appuyer les efforts de gestion de risques de catastrophe et crise déjà entamé par le PNUD depuis 2012 comme partisan principal avec ses partenaires de l'intégration de la réduction de risques de catastrophes dans la planification, et plus spécifiquement moyennant des interventions consistantes sur les quatre dernières années. Il construira sur les réalisations et leçons apprises suivantes:

- L'importance de doter le pays d'une stratégie nationale pour la réduction de risques de catastrophe comme stipule dans le cadre de Sendai 2015-2030. Cette stratégie donnera la vision nationale à la gestion de risque de catastrophe et de crise qui devra être déclinée au niveau territorial. Cette stratégie est actuellement en cours d'élaboration avec l'appui du PNUD et leadership du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement point focal Sendai. Les Risques d'épidémie en general et la lutte contre le COVID-19 en particulier, feront partie intégrante des orientations stratégiques afin de renforcer la gestion de crise ;

- La nécessité d'intégrer la gestion de risques de catastrophes et crise dans la planification locale, à travers des stratégies locales spécifiques au contexte de chaque territoire afin de renforcer la résilience des communautés. Le PNUD a jusque-là appuyé 4 stratégies locales (Grand Gabes, Mateur, Ain Drahem et Tataouine) ; il s'agit d'une expérience pilote qui va s'aligner avec la stratégie nationale;
- L'importance de la prévention et la préparation à travers la mise en place de système d'alerte précoce au niveau national comme au niveau communautaires pour plus de proximité avec la population locale. Un système d'alerte précoce multirisque est actuellement en cours de mise en place à la commune de Ain Drahem avec l'appui de la commission Européenne ;
- Systématiser et institutionnaliser les initiatives locales en matière de gestion de risques de catastrophe et crise devient un impératif. A ce jour plusieurs municipalités reçoivent un appui en renforcement de capacité pour mieux prévenir et gérer les crises⁷. Cependant, en l'absence d'un cadre institutionnel favorable à une meilleure coordination nationale et locale et une planification intégrée, ces initiatives resteront ponctuelles sans impact. D'où l'importance de mieux comprendre la réalité du système actuel de gestion de crise afin d'apporter les améliorations nécessaires dans l'optique de renforcer la résilience face aux chocs par la systematisation d'une évaluation des risques et vulnérabilités. Le PNUD conduit actuellement une étude sur l'intégration de la réduction de risques de catastrophe dans la planification locale et le processus de décentralisation en se basant sur les deux cas de Ain Drahem et Tataouine. La requête actuelle viendra appuyer cet effort pour consolider les différents efforts et contribuer à un impact sur le volet institutionnel et réglementaire, sans lequel toute intervention ne pourra se faire de manière consistante et durable.
- Assurer une forte implication et participation de la population locale dans la planification de la réduction de risques de catastrophe est essentiel pour la durabilité des interventions et l'ancrage de la "culture du risque". Les organisations de la société civile et les dirigeants communautaires représentent un vecteur efficace pour accéder aux plus vulnérables pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte ;

Le projet sera mis en œuvre en considérant plusieurs priorités d'intervention stratégique pour atteindre les résultats du projet. À travers ce projet, le PNUD viendra renforcer la mise en œuvre de l'agenda 2030 pour les ODD les plus pertinents à cette intervention afin de contenir le risque de détérioration des acquis de développement et assurer une meilleure relance pour l'après COVID afin de garder les ODD sur une bonne trajectoire. A cet effet, une approche transversale sera assurée durant la mise en œuvre reposant sur le suivant :

- LNOB "Leave No One Behind" afin de considérer les plus vulnérables dans l'intervention et ne laisser personne de côté ;
- L'équité genre dans la planification de l'intervention ;
- Promouvoir les solutions novatrices afin de rapprocher la recherche et développement des politiques publiques et des décideurs ;
- Assurer une approche « no harm » pour l'environnement, l'équité sociale et genre afin que l'intervention soit adaptée au contexte national et local sans pour autant créer d'autres problèmes ou conflits ;

Le projet capitalisera sur les résultats déjà atteints par le PNUD en termes de partenariat et d'accompagnement des organisations de la société civile, qui constituent des relais stratégiques pour l'atteinte des populations difficiles d'accès et/ou vulnérables et pour la gestion des conflits et le renforcement de la cohésion sociale. Ceci se fera via la coordination avec plusieurs projets et mécanismes du PNUD notamment le Programme de microfinancement du fonds pour l'Environnement Mondial FEM, et les projets résilience côtière face aux risques climatiques et le projet TAMKEEN pour la promotion de la citoyenneté, le renforcement de la cohésion sociale et de la société civile. Ces interventions visent à trouver des solutions locales à des problèmes environnementaux et sociaux tels que les ressources en eau, la biodiversité, le sol, les conflits communautaires

⁷ e.g les stratégies de réduction de risques de catastrophes, les systèmes d'alerte précoce communautaire, l'évaluation des besoins post catastrophe, la planification aux relèvement ...

directement liés à la propagation de la pandémie ou à sa gestion, etc. Parmi les leçons apprises de ces partenariats, on note une réelle dynamique communautaire mise en place dans plusieurs zones dont celles proposées comme zones d'intervention de ce projet. Ces partenariats développés ont également permis la facilitation du dialogue entre institutions et population, et une participation prononcée dans la prise de décision quant à la planification au développement. La collaboration avec les OSC travaillant directement avec les bénéficiaires finaux, tels que agriculteurs/trices, artisan.e.s, pêcheurs, personnes âgées, enfants, femmes et jeunes, permet d'atteindre la population cible et répondre à son besoin d'une manière efficace, y compris par exemple de renforcer le rôle fédérateur des femmes comme vecteur de paix et d'intégrer les besoins des populations les plus vulnérables dans la conception et la mise en œuvre d'interventions de réponse et relèvement inclusifs et équitables.

En outre, Le PNUD est précurseurs dans le renforcement de la cohésion sociale en Tunisie depuis 2012. Cette intervention a permis de développer une approche innovante qui vise à renforcer la résilience de la société face aux risques d'émergence de la violence à travers l'impulsion d'une capacité nationale pour la gestion des conflits et la prévention des violences à l'échelle locale. Une expertise nationale portée par un réseau de formateurs nationaux et près de 2826 facilitateurs du dialogue issus de la société civile a pu ainsi émerger. Cette expertise est à présent mise à profit pour faire face aux conflits communautaires, y compris en lien avec la question environnementale, induites ou exacerbées de la pandémie. Ces leçons apprises permettront, ainsi, de généraliser les bonnes pratiques et de construire sur les réussites et les enseignements tirés des expériences précédentes afin d'accélérer l'intervention proposée dans cette requête en partenariat avec la société civile.

La théorie du changement

Compte tenu du contexte national et sur la base du cadre de programmation de la réponse globale du PNUD, le bureau de pays a articulé son offre principalement pour soutenir les 3 axes liés à la « préparation », « réponse » et « le relèvement », en adressant les actions prioritaires de i) Renforcement des systèmes de santé et des chaînes d'approvisionnement et de ii) l'Amélioration de la gestion inclusive des crises ; Ce projet se base sur les priorités nationales du Ministère de la Santé identifiées pour renforcer la coordination nationale et régionale d'une part et de contenir propagation du virus et gérer l'impact environnemental sur la population et les dynamiques sociales d'autre part. Ainsi, la théorie de changement qui sera induite par la mise en œuvre du projet est comme suit :

Le projet a été élaboré sur la base des principes clés de la théorie du changement :

- a) Les défis du développement ont été identifiés et évalués avec les partenaires et sur la base d'échanges rapprochés pour l'identification des besoins et des réponses à la pandémie
- b) Des interventions stratégiques clés ont été conçues en utilisant des données et un savoir-faire technique pour relever ces défis ;
- c) L'analyse des données et du contexte utilisée pour établir des liens entre les principaux domaines d'intervention et la réalisation du changement souhaité.

A la lumière de cette analyse causale, la théorie générale du changement du projet est la suivante :

Si

- Des mécanismes de coordination participative aux niveaux local et national entre les diverses parties prenantes engagées dans la gestion de crise du COVID-19 sont mis en place,
- Des mécanismes d'inclusion et de diversité sont développés pour garantir que personne ne soit laissé pour compte,
- L'information et l'éducation du personnel de santé et des populations sont réalisées pour sensibiliser et former sur la crise sanitaire, la gestion des déchets liés au COVID et l'analyse des eaux de ruissellement pour mitiger les risques de propagation de la maladie.

Alors

- les Autorités sanitaires et environnementales peuvent mettre en œuvre les activités inclusives et durables qui renforceraient les capacités du système sanitaire et de la RRC pour une meilleure coordination de la gestion du risque, la gestion des déchets médicaux liés au COVID, une meilleure capacitation des structures de santé.

Car

- les Autorités Sanitaires et de la RRC participeront à la planification, la mise en œuvre, la budgétisation et l'administration des ressources et assureront la coordination avec les autres acteurs et parties prenantes engagés dans le projet de manière transparente et efficace,
- L'efficacité, la transparence, l'efficacité et la continuité des activités du système de santé et ceux de la gestion des risques de catastrophe sont améliorées, y compris en période de chocs et de crises.
- Les Autorités sanitaires, environnementales et les partenaires mettront en place des mécanismes d'inclusion et des outils technologiques pour assurer l'engagement « Ne laisser personne pour compte » (LNOB) et la continuité des activités, y compris en période de chocs et de crises.

Equité de genre et LNOB

Les femmes, en première ligne sur le front de la réponse au COVID-19, en tant que personnel de santé et personnels administratifs, sont particulièrement exposées. Du fait des spécificités sociales, elles sont souvent reléguées au second plan, et pourraient avoir des difficultés d'accès aux distributions de matériels de protection. Les femmes travaillant dans le secteur de la santé de première ligne (les femmes dans le secteur de la santé et la protection présentent un taux de 150% plus élevé que les hommes⁸, elles sont les plus exposées). Le projet veillera à ce que la fourniture d'équipements de protection individuelle et la formation sur la protection soient adaptés aux femmes et garantit par conséquent que tous les agents de santé et leurs familles seront protégés.

Les rassemblements autour des représentants locaux en charge de la distribution d'aides sociales ont montré également que les hommes accédaient plus facilement aux aides et subsides que les femmes⁹. Sans oublier qu'une eau infectée affectera d'abord les femmes et les enfants qui surtout dans des zones rurales portent le fardeau de la collecte de l'eau et où les écoles aussi souffrent déjà de problème d'hygiène en lien avec la disponibilité de la ressource.

Le leadership et la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées sont essentiels pour assurer une réponse et un relèvement qui répondent aux besoins des femmes et aux impacts socioéconomiques. À tous les niveaux (national, régional et local) et secteurs et pour que la réponse COVID soit forte, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées doivent être pleinement intégrées au niveau du comité institutionnel local et des cellules de gestion de crise au niveau communal, Sinon, la réponse sera plus faible, moins efficace et moins inclusive.

Afin d'assurer qu'une attention spéciale sera accordée à la prise en compte du genre à tous les niveaux d'intervention, notamment en matière d'adaptation des activités pour assurer d'une part l'équité de genre d'autre part que les femmes et les plus vulnérables puissent bénéficier des activités, les éléments suivants spécifiques au projet et à son contexte seront pris en compte.

Le PNUD accorde une importance particulière à la prise en compte du genre et des LNOB. Pour la Tunisie, le PNUD Tunisie a obtenu la médaille de bronze pour le *Gender Equality Seal*, genre faisant partie intégrante de sa programmation.

⁸ rapport national genre de 2016

⁹ Emissions et journaux d'information télévisée des mois de mars et avril 2020.

1. Les données issues des analyses en matière de genre¹⁰ du PNUD Tunisie, d'ONU Femmes seront prises en considération et intégrées dans les processus de prise de décision, ainsi que celles sur les impacts du COVID-19 sur les femmes.
2. Les partenaires à l'échelle nationale, régionale et locale, de même que la société civile, seront encouragés à favoriser une équité de genre dans la participation – notamment aux réunions, formations, comités décisionnels, afin d'assurer que les décisions et la planification intègrent les perceptions de genre et aient un impact sinon positif, du moins neutre¹¹.
3. Les données seront ventilées par sexe, âge (moins de 35 ans, plus de 35 ans et territoires)
4. Pour assurer la prise en compte du genre dans la mise en œuvre, les partenaires seront formés et sensibilisés, afin de déconstruire les biais de genre induits par la société, de favoriser la prise de conscience des contraintes subies par les personnes vulnérables, et de faciliter ainsi l'adaptation des activités pour prendre en compte les contraintes subies par les bénéficiaires, tant au niveau de la prévention que de la réponse à la crise.

Au niveau du volet communication, le projet aura recours à des supports de communication inclusifs et diversifiés afin d'atteindre un nombre important de personnes notamment les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes handicapées.

III- RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Le projet vise à renforcer les efforts de coordination des instances nationales, régionales et locales en matière de prévention, réponse et relèvement en alignement avec le plan national COVID. Il cible aussi l'appui aux mesures de protection environnementale et de gestion de déchets dangereux solides et liquides dus au COVID-19. Cet objectif contribue aux piliers 1 et 6 des priorités du plan national COVID-19 :

- **Pilier 1** : Coordination, Planification et Suivi à travers le renforcement des capacités nationales et infranationales de réponse et de coordination
- **Pilier 6** : Prévention et Gestion des Infections en adressant l'impact environnemental et social causé par COVID-19 notamment en termes de gestion de déchets dangereux solides et liquides.

a- Cadre des résultats :

Outcome 1 : Les instances nationales, régionales et locales renforcent leur coordination et leur réponse COVID-19 avec l'implication de la société civile :

Output 1.1 : Les capacités nationales, régionales et locales dans les zones d'intervention de gestion de la crise COVID-19 sont renforcées pour une meilleure coordination de la réponse :

- Une proposition de revue du cadre institutionnel et réglementaire de la gestion de risque de catastrophes et crise intégrant le retour d'expérience COVID-19
- Deux directions régionales de la santé ainsi que deux commissions régionales de gestion de catastrophes et crises et un comité local institutionnel des zones d'intervention du projet bénéficieront d'un appui en renforcement de capacité en coordination de la crise ;
- Dix associations bénéficieront de financements (grants) pour mettre en œuvre des initiatives qui visent à renforcer la résilience de la société face aux conséquences de la pandémie sur l'exacerbation des conflits communautaires et environnementaux et réduire son impact sur la cohésion sociale et la marginalisation des femmes et des catégories les plus vulnérables. Les CSO privilégiant les activités avec les femmes ou

¹⁰ Le diagnostic Genre du PNUD Tunisie est en cours d'élaboration.

¹¹ La Présidence du Gouvernement et le ministère d'Etat chargé de la Fonction Publique, Gouvernance et Lutte Contre la Corruption viennent de publier un [décret](#) relatif aux conditions et modalités de nomination/sélection/évaluation des administrateurs/trices représentant les participations publiques, les administrateurs/trices indépendant.e.s et celles/ceux représentant les actionnaires minoritaires dans les conseils d'administration des entreprises publiques dans lequel une disposition prévoit une représentation équilibrée des genres qui devra être respectée, avec une participation minimum de 40% par genre.

portées par des femmes privilégiées. Les associations seront identifiées par le biais d'un appel à proposition public, avec des critères clairs et transparents.

- Quatre municipalités bénéficieront d'un appui en renforcement de capacité en préparation à et coordination de la crise.

Dans le cadre d'une approche holistique, ce résultat vise en premier lieu à renforcer la coordination de la prévention, la réponse et le relèvement par les instances nationales, régionales et locales :

- **Au niveau national** : appuyer la documentation de retour d'expérience COVID-19 et contribuer à une réflexion nationale sur un nouveau cadre institutionnel et réglementaire aligné aux nouvelles priorités et exigences de la constitution de 2014, qui articulera les rôles des différents acteurs et secteurs, et renforcera le lien entre le central, régional et local ;
- **Au niveau régional** : appuyer les directions régionales de la santé et les commissions régionales de gestion de crise dans leurs efforts de coordination en les dotant de moyens de communication nécessaires ;
- **Au niveau local** : appuyer les efforts des municipalités à coordonner avec le niveau régional et national en les dotant de moyens nécessaires ;
- **Pour les deux niveaux régional et local** le projet viendra appuyer un effort de tester des outils de préparation et coordination adaptés à COVID-19 (plan de sauvegarde communal, plan d'intervention d'urgence, système d'alerte précoce, ...)

Ce résultat contribuera à appuyer les capacités des parties prenantes clés aux niveaux national, régional et à renforcer le rôle des acteurs-trices locaux notamment les collectivités locales et la société civile dans cet effort de coordination. Il contribuera entre autres au processus de décentralisation en cours à travers le renforcement de la résilience territoriale dans la gestion de la crise.

L'intervention ciblant la société civile contribuera à la redevabilité publique et la résilience locale, intrinsèquement relié à une coordination efficace des autorités nationales et locales. Il est donc proposé de mettre en place des initiatives communautaires pertinentes et à fort potentiel de mise à l'échelle pour le renforcement de la résilience de la société face à l'exacerbation des conflits communautaires ainsi que la marginalisation et la vulnérabilité exacerbée. En effet, il a été estimé que des conflits communautaires d'origine environnementale et socio-économique pourraient se déclencher si on n'atténue pas le risque environnemental et épidémiologique COVID-19 lié aux déchets dangereux solides et liquides qui induirait une contamination de la nappe aquifère via les eaux usées.

Outcome 2 : Les instances nationales et régionales disposent de capacités et compétences renforcées pour la préparation, la réponse et le relèvement précoce COVID-19 en lien avec l'impact environnemental et épidémiologique

Output 2.1 : les capacités nationales sont renforcées et les institutions équipées pour mieux gérer les déchets dangereux liquides et solides résultant de la crise COVID-19

- 1000 agents de la santé gérant les déchets dangereux et de l'ONAS seront appuyés par des équipements de protection
- 100 personnels des intervenants de gestion des déchets liquides et solides au moins seront formés en système de gestion des DAS sur l'évaluation des déchets, les normes internationales et lignes directrices
- Au moins 6 hôpitaux seront dotés d'équipements spécifiques de gestion DASRi ;
- Au moins 20 analyses de la qualité de l'eau (usées et de surface) effectuées dans les zones à risque y compris celles d'intervention du projet
- Un plan d'action pour renforcer la gestion des déchets dangereux d'activité de soins dus à COVID-19
- Un plan d'action pour un meilleur suivi de la qualité de l'eau de surface et usée

Output 2.2 : Des solutions novatrices pour atténuer l'impact environnemental et épidémiologique COVID-19 sont proposées et/ou renforcées

- 4 initiatives incubées proposées par les jeunes femmes et hommes des localisations visées
- Une plateforme e-learning pour l'éducation à la santé et environnement est mise en place en partenariat avec l'Université Virtuelle de Tunis
- 200 professionnel.les de santé formé.es via la plateforme e-learning
- 10 000 citoyen.nes sensibilisé.es atteint.es à travers cette plateforme

Ce résultat vise à renforcer le système de gestion des déchets d'activités des soins dangereux ainsi que la prévention de la contamination de l'infection via les eaux usées. Ce volet fera l'objet d'assistance technique pour une évaluation rapide des besoins de gestion des volumes additionnels de déchets dangereux causés par COVID-19 ainsi que les opportunités de les gérer de manière durable contribuant au relèvement par la suite. Dans ce cadre, le projet contribuera également à appuyer le lien entre recherche et développement et la prise de décision institutionnelle via une collaboration avec le laboratoire des maladies transmissibles et des substances biologiquement actives à travers son unité de virologie environnementale et le renforcement de ses capacités pour pouvoir conduire les analyses nécessaires en appui au Ministère de la Santé.

Par ailleurs, des approches novatrices seront mises en œuvre à travers le projet :

- D'une part ces initiatives impliqueront des start-ups jeunes et dynamiques dans la proposition de solutions pour adresser les problématiques environnementales liées à COVID-19. Le PNUD en Tunisie a réorienté sa plus grande plateforme de jeunesse (5'000 jeunes femmes et hommes à travers le territoire) vers le soutien de l'écosystème. Les camps sur les OOD organisent des designathons et des hackathons sur des solutions idéales pour l'impact environnemental, social et économique de Covid-19 dirigés par de jeunes facilitateurs-trices et mentors de différents horizons, puis les distribuent immédiatement dans un parcours d'entrepreneuriat ou de solutions communautaires en fonction de la nature des idées. Durant les parcours, ils-elles seront virtuellement et étroitement coaché.e.s, encadré.e.s et motivé.e.s pour atteindre le niveau de produit Minimum Viable en 3 mois. De cette initiative ont découlé 4 solutions contribuant à la réponse et relèvement de la crise en prenant en considération les problématiques environnementales. Ces solutions seront incubé grâce à un processus d'idéation, de création d'entreprise, d'investissement et de mise à l'échelle :

1. L'initiative « **7ata Bio** » : L'idée consiste à créer des combinaisons avec masques et gants, non jetables voire biodégradables dédiées premièrement au staff agricoles et agroalimentaires pour tout type de contacts entre les ouvriers et les produits à consommer. Comme le tissu de ces tenues est purement biologique et biodégradable, on souhaite que ces uniformes soient à la portée de chaque personne en communication directe avec les besoins alimentaires et agricoles. Le but est d'augmenter les mesures d'hygiène et de réduire toute transmission virologique, covid-19 ou bactériologique. Le public cible serait les agriculteurs, les éleveurs d'animaux, les intermédiaires agricoles, tous types de marchands en relation avec le monde agricole et agroalimentaire. ;
2. « **Hydreau** » est un système de recyclage d'eau qui traite l'eau de douche utilisée comprenant un système IoT (Internet of Things) et un écran « Chronoloop » qui suit la quantité d'eau utilisée et son équivalent en argent économisé sur la base de la durée de l'utilisation de l'eau. Cette innovation permettra aux usagers vulnérables, qui souffrent de manque d'eau dans des régions ciblées par le PNUD (par exemple, Djerba en synergie avec l'appui du projet de résilience côtière) de bénéficier d'un système innovateur et économique en eau surtout en temps de crise, assurant la bonne hygiène et par conséquent l'élimination de la transmission Covid-19;
3. « **Box Mask** » : L'idée consiste à faire des conteneurs (ou des poubelles) pour ramasser les masques utilisés. Ces conteneurs seront liés à un système GPS afin que toutes personnes puissent les identifier et s'y adresser. Ces masques, une fois collectés, vont être désinfectés et recyclables si la matière le permette sinon, ils seront détruits.
4. « **Tounes el Mezyena** »: L'idée de ce projet est de mettre en place des stations de désinfection pour les mains dans les administrations publiques locales telles que les municipalités, La poste, dispensaires, et autres où les citoyens doivent se rendre pour des services quotidiens. Un

prototype a déjà été testé dans la municipalité de Soliman, gouvernorat de Nabeul, et a fonctionné dans le cadre d'un partenariat appuyé par le PNUD et mené par ELSPACE.

En cas de désistement ou de la non disponibilité de l'une des initiatives citées ci-dessus, le projet pourra chercher d'autre(e) initiative(s) pertinentes et ce sans compétition.

Le projet s'appuiera sur l'Accelerator Lab, unité d'innovation et en veille sur l'écosystème tunisien.

Les projets innovants seront ainsi accompagnés par une structure spécialisée dans l'incubation de projet et disposant d'équipements. A cet effet, « El Space », incubateur de Tunis, dédié aux initiatives de jeunes et ciblant les populations vulnérables, a été identifié et retenu. El Space dispose d'une équipe spécialisée en digital, Economie Sociale et Solidaire et a mis en place un FabLab permettant de réaliser les prototypes de produits. El Space a notamment développé, avec de jeunes ingénieurs et médecins, des visières de protection pour les personnels hospitaliers lors de la pandémie COVID-19 au printemps 2020.

- D'autre part, une deuxième initiative novatrice sera la mise en place d'une **plate-forme e-learning pour la santé** en réponse à la crise COVID-19. Elle sera mise en place dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère de la Santé et l'**Université Virtuelle de Tunis** et d'autres partenaires clés (ANPE etc..). Elle sera conçue pour permettre au plus grand nombre de professionnels de santé d'accéder à des ressources de qualité dans le domaine de l'hygiène hospitalière, de la gestion des risques liés aux soins et liés à l'environnement ;

La plateforme sera un outil de prévention dans le domaine de l'hygiène et de l'environnement et ciblera également dans une forme différente le grand public pour l'éducation du citoyen. Une connaissance des mesures à entreprendre pour la prévention des maladies notamment COVID-19 qui assurera une sensibilisation sur l'importance de l'hygiène et de la santé. Elle englobera l'ensemble des moyens de formation utilisant le multimédia et les nouvelles technologies pour proposer des dispositifs 100% à distance, mixte ou même utilisables en présentiel. Pour assurer l'équité d'accès entre les régions, la plateforme prévoit un nombre de personnels formés répartis par gouvernorat et rapportés au nombre d'habitants (exemple 1 professionnel pour 10 000 habitants). Plusieurs thèmes seront traités au niveau de cette plateforme tels que : l'Hygiène et la prévention des maladies et particulièrement le COVID-19, la déficience en matière d'hygiène la toxicité des produits chimiques, l'adaptation de la santé aux risques climatiques etc.

Outcome 3 : Les partenaires de mise en œuvre du projet communiquent à large échelle de manière continue sur un projet efficace et efficient

Output 3.1 La visibilité des résultats et impacts est assurée et les leçons apprises sont documentées et communiquées : Le projet sera accompagné d'une communication à large échelle de manière continue de sorte à assurer la visibilité des résultats mais également la documentation des bonnes pratiques et leur diffusion et ce dans une optique de mise à l'échelle et de durabilité.

Ressources requises pour atteindre les résultats:

La mise en œuvre du projet « Renforcer les capacités nationales, régionales et locales en matière de Coordination, prévention et réponse COVID-19 en lien avec l'impact épidémiologique et environnemental », nécessitera une enveloppe financière s'élevant à **1 780 927,58 \$**, répartie comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>Donateur</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Budget (\$ USA)</i>
Coopération suisse	Budget pour la mise en œuvre des activités	1 549 839
	Cout Direct du projet (DPC)	90 000
	General Management Services 8%	131 187
	Levy	9 901
Total		1 780 927,58

Le tableau suivant présente la répartition du budget par activité, ainsi que les principaux intrants :

<i>Effet/Produits/Activités</i>	<i>Ressources financières (US\$)</i>	<i>Engagement des partenaires</i>	<i>Ressources humaines prévues</i>	<i>Achats</i>
Outcome 1 : Les instances nationales, régionales et locales renforcent leur coordination et leur réponse COVID-19 avec l'implication de la société civile				
Produit 1.1: Les capacités nationales, régionales et locales dans les zones d'intervention de gestion de la crise COVID-19 sont renforcées pour une meilleure coordination de la réponse				
1.1.1 Conduire une étude sur la proposition d'un nouveau cadre réglementaire et institutionnel régissant la gestion de risques de catastrophes et crise alimentée par un retour d'expérience et les leçons apprises en termes de coordination et gestion de la crise C19	120 000	Ministere des Affaires Locales et de l'Environnement/PNUD/Parties prenantes RRC	Expertises internationale et/ou nationales	Mobilisation d'expertise internationale et nationale Ateliers de concertation
1.1.2 Renforcer la plateforme nationale de gestion de la crise COVID avec la direction générale de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement au Ministère de la Santé	30 000	Ministere de la Santé/PNUD	NA	Aquisition d'équipement/ Mobilisation d'expertise nationale
1.1.3 Renforcer les commissions régionales de gestion de crise et la Direction régionale de santé dans les gouvernorats de siliana et kairouan, ainsi que le comité local institutionnel de la délégatin de Houmet Souk à Djerba	55 000	Ministere de la Santé/ Ministere des Affaires Locales et de l'Environnement /PNUD/Communes	NA	Aquisition d'équipement/ Mobilisation d'expertise nationale
1.1.4 Renforcer la coordination et la réponse de gestion de la crise dans les municipalités de Siliana et Djerba moyennant les cellules de crise locales et appuyer le SAP à Ain Drahem	50 000	Ministere des Affaires Locales et de l'Environnement /PNUD/Communes	Expertises nationales	Mobilisation d'expertise nationale Ateliers de concertation Aquisition d'équipement
1.1.5 Appui à la mise en place de 10 initiatives pour le renforcement de la résilience de la société face à l'exacerbation des conflits communautaires et la marginalisation des catégories les plus vulnérables engendrés par la pandémie, incluant un accompagnement/formation des OSC	120 000	Organisations de la société civile/PNUD	NA	Grants Ateliers de concertation
Sous total Produit 1.1	375 000			
Total Outcome 1	375 000			

Outcome 2 - Les instances nationales et régionales disposent de capacités et compétences renforcées pour la préparation, la réponse et le relèvement précoce C19 en lien avec l'impact environnemental

Produit 2.1: Les capacités nationales sont renforcées et les institutions équipées pour mieux gérer les déchets dangereux liquides et solides résultant de la crise COVID19

2.1.1 Fournir des équipements de protection de base au personnel de la santé traitant les DAS et aux personnes de l'ONAS (1000 agents)	60 000	Ministere de la Sante/ ONAS/PNUD	NA	Equipement spécifique de protection
2.1.2 Apporter une assistance technique pour une meilleure gestion des déchets dangereux solides (DASRI) et liquides en prévention à la contamination de l'infection et en préparation au relèvement (quantifier le volume DAS COVID, plan d'action de gestion du volume additionnel, technique de traitement DAS et déchet liquide dangereux, etc...)	120 000	Ministere de la Sante/ Ministere des Affaires Locales et de l'Environnement/PNUD	Expertise nationale et/ou internationale	Mobilisation d'expertise internationale et/ou nationale Equipements Ateliers de formation et de concertations
2.1.3. Appuyer le laboratoire des maladies transmissibles et des substances biologiquement actives à travers son unité de virologie environnementale pour conduire les analyses de la qualité des eaux usées en vue d'informer les politiques nationales de réponse et relèvement	125 000	Ministere de la Santé/Laboratoire de virologie de la faculté de pharmacie de Monastir/ PNUD	Equipements et expertise technique	Equipements et expertise technique
2.1.4 Appui avec Ressource humaine (post doc) au labo des maladies transmissibles/unité de virologie pour 16 mois	18 000	Laboratoire de virologie de la faculté de pharmacie de Monastir/ PNUD	Expertise technique nationale	Mobilisation d'expertise
2.1.5 Doter les hôpitaux à risques dans les zones d'intervention d'équipements spécifiques de gestion DASRI pour répondre à COVID	325 209	Ministere de la santé/ PNUD	Equipements spécifiques de gestion des DASRI	Equipements spécifiques de gestion des DASRI
Sous total Produit 2.1	648 209			

Produit 2.2: Des solutions novatrices pour atténuer l'impact environnemental C19 sont proposées et/ou renforcées

2.2.1 : Conduire une étude préliminaire sur l'évaluation de l'impact environnemental COVID	30 000	Ministere des affaires Locales et de l'Environnement/PNUD	Expertise nationale/internationale	Mobilisation d'expertise internationale et/ou nationale Ateliers de concertation
2.2.2 Appui à des solutions novatrices engageant des jeunes dans les communautés affectées par l'impact environnemental COVID	120 000	Organisations de la société civile/PNUD	Expertise Nationale/ internationale/Startups	Grants Ateliers de concertation

2.2.3 Mise en place d'une plateforme e learning pour l'éducation de la santé	50 000	Ministere de la sante/ Ministere des affaires locales et de l'environnement/PNUD	Expertise nationale	Mobilisation d'expertise nationale Ateliers de concertation
Sous total Produit 2.2	200 000			
Total Outcome 2	848 209			
Outcome 3 : Les partenaires de mise en oeuvre du projet communiquent à large échelle de manière continue sur un projet efficace et efficient				
Produit 3.1: La visibilité des résultats et impacts est assurée et les leçons apprises sont documentées et communiquées				
3.1.1 Assurer une communication continue sur les résultats et impacts	20 000	Ministere de la santé/Ministere des affaires locales et de l'environnement /PNUD	Matériaux de communication	Services pour la production de supports de communication
3.1.2 Documenter et disséminer les leçons apprises et les bonnes pratiques	15 000	Ministere de la Santé/Ministere des Affaires Locales et de l'Environnement /PNUD	Expertise nationale	Mobilisation d'expertise nationale
Sous total Produit 3.1	35 000			
Produit 3.2 - La Gestion, Suivi et évaluation des résultats et impacts du projet sont assurés				
3.2.1 Assurer le suivi et la gestion du projet de manière efficace	271 630	PNUD	Expertise nationale et ou internationale pour les besoins de l'unité de gestion du projet	Mobilisation d'expertise nationale Achat d'équipements et installation de l'UCP
3.2.2 Conduite l'évaluation du projet	20 000	PNUD	Expertise internationale et/ou nationale	Mobilisation internationale et/ou nationale
Sous total Produit 3.2	291 630			
Total Outcome 3	326 630			
Total Outcome 1, 2 et 3	1 549 839			

Partenariats

Le projet, vu sa dimension et son aspect multisectoriel, sera mise en œuvre en étroite collaboration et partenariat avec le Ministère de la Santé qui est le point focal de la réponse au COVID-19 et le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement/Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, le point focal du cadre de Sendai. Le projet s'appuyera également sur les partenariats déjà existant dans le cadre de la mise en œuvre de divers projets de développement local, appuyés par le PNUD à l'instar des autorités locales (municipalités, institutions locales), du Ministère de l'Intérieur et des institutions sous tutelle, du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, des organisations de la société civile et les jeunes et des comités locaux de sécurité.

Les interventions cibleront les capacités nationales (macro) ainsi que régionales (méso) et locales (micro) dans les Gouvernorats de Jendouba, Kairouan, Kasserine, Médenine, Siliana et Tataouine. Ce choix a été effectué en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé et repose sur les critères suivants :

- La situation épidémiologique

- La capacité de réponse et de coordination de la crise dans la zone
- La vulnérabilité environnementale de la zone (accès à l'eau, agriculture, etc.)
- La synergie avec d'autres interventions menées par le PNUD et la partie nationale;

L'appui direct de ce projet aux partenaires régionaux et locaux en lien avec la coordination de la crise ciblera les zones suivantes:

- Commission régionale de gestion de catastrophes et directions régionales de la santé dans les gouvernorats de Kairouan et Siliana ainsi que le comité local institutionnel de la délégation de Houmet Souk à Djerba;
- Municipalités de Siliana et de Houmet Souk et Midoun, à Djerba et Ain Drahem à Jendouba

Le choix des municipalités de Siliana et celles de Houmet Souk et Midoun à Djerba et Ain Drahem se base sur la synergie et la complémentarité avec des interventions en cours dans les trois zones et ce pour accélérer et renforcer l'impact de l'intervention.

Plus spécifiquement, le projet viendra renforcer les capacités du comité institutionnel local dans la délégation de Houmet Souk en termes de coordination de la crise. Il est à noter qu'en cas de catastrophes il est de coutume que le Gouverneur, président de la commission régionale de gestion de catastrophes, commande directement de la salle d'opération de la délégation de Houmet Souk pour toute l'île en cas de déplacement à Djerba. D'où l'importance de renforcer les capacités de ce comité institutionnel local à exercer ses fonctions de coordination avec la commission régionale de gestion de catastrophes et les acteurs locaux dont la municipalité et les doter ces acteurs des moyens et capacités nécessaires à la coordination de la réponse et du relèvement par la suite.

Le projet entend également renforcer les capacités de coordination entre les municipalités de Djerba, notamment Midoun et Houmet Souk en complémentarité avec un appui déjà en cours à Ajim par le PNUD à travers un autre projet. Cet effort de coordination intercommunale de la crise viendra renforcer le mécanisme d'intercommunalité déjà initié. Ces capacités de coordination au niveau du comité institutionnel local et des cellules de gestion de crise au niveau communal, sera appuyé par un plan d'intervention d'urgence en cours de finalisation pour l'île de Djerba dans le cadre du projet résilience côtière face aux risques climatiques. Ce plan d'urgence cible essentiellement des risques climatiques, mais une réflexion est en cours pour l'adapter à la crise sanitaire.

Le projet viendra appuyer le système d'alerte précoce multirisques de Ain Drahem en cours de mise en œuvre en élargissant le risque de feu des forêts à d'autres risques potentiels notamment les risques épidémiologiques tels que COVID-19. Il s'agit d'un appui à un système en cours de mise en place avec l'appui du PNUD et de la commission européenne afin de le compléter avec une extension de l'application et l'ajout d'un modèle de prévision épidémiologique. Le SAP fait partie intégrante d'une salle de gestion de risques de catastrophe en cours de mise en œuvre et actuellement une discussion est en cours avec les différents partenaires nationaux, régionaux et locaux pour mettre en place un cadre institutionnel de coordination de cette salle de gestion de risques intégrant le SAP au niveau de la municipalité de Ain Drahem. Le cadre proposé est aligné sur la loi actuelle n° 93-121 du 8 Juin 1991. Ceci renforcera d'une part la coordination de la prévention et préparation et réponse à la crise, et d'autre part donnera un retour d'expérience à la réflexion sur un nouveau cadre réglementaire et institutionnel dans un contexte de décentralisation.

Le reste des gouvernorats/zones d'intervention bénéficieront d'appui en lien avec les déchets dangereux, l'analyse de la qualité de l'eau, l'intervention de la société civile etc... Tout l'appui prévu dans ces différentes zones d'intervention sera soutenu par des initiatives de la société civile en contribution à la cellule de crise au niveau des municipalités et des gouvernorats. Une attention spéciale sera accordée à la prise en compte du genre à tous les niveaux d'intervention, notamment en matière d'adaptation des activités pour assurer d'une part l'équité de genre d'autre part que les femmes et les plus vulnérables puissent bénéficier des activités.

Par ailleurs, Le programme microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ainsi que le projet Tamkeen sur l'appui la société civile appuyés par le PNUD, auront un rôle clé de coordination des activités liées à l'implication de la société civile dans la prévention et la gestion de conflit environnementaux et sociaux dus à COVID-19. Cet effort d'implication de la société civile dans la coordination de la crise construira sur l'expérience de ces deux programmes ainsi que l'expérience d'autres initiatives ciblant les

acteurs locaux telle que le travail des Comités locaux de sécurité, mis en place par le Ministère de l'Intérieur avec l'appui du PNUD et impliquant tous les acteurs locaux dont la société civile. En effet ces comités jouent actuellement un rôle important dans l'appui aux forces de l'ordre et aux différents acteurs locaux dans la réponse à la crise notamment durant le confinement. Malgré l'intervention ciblant originalement le renforcement du volet partenariat de la police de proximité afin de prévenir la criminalité avec l'appui de partenaires de la société civile, ces comités sont relativement flexibles et jouent un rôle d'appui aux forces de l'ordre et à plusieurs acteurs régionaux et locaux dans la réponse à la crise COVID-19 et la prévention des conflits.

En outre, le PNUD coordonnera avec l'OMS bureau de Tunisie les différentes interventions afin de s'assurer de l'alignement aux normes en vigueur et également avec d'autres agences pertinentes en alignement avec la coordination du système des Nations Unies.

Risks and Assumptions

Pour atteindre les résultats attendus du projet, les hypothèses suivantes sont prises en compte :

- Un cadre de coordination et de collaboration avec les partenaires de mise en œuvre est mis en place ;
- Une synergie avec les initiatives en cours et particulièrement en matière de RRC est effective ;
- Une prédisposition des bénéficiaires à changer de comportement (agents des institutions publiques, secteur privé, populations) pour améliorer la prévention et le contrôle de l'infection en adoptant les outils et solutions mis à leur disposition ;
- Les ressources financières et techniques sont disponibles pour la mise en œuvre des activités.
- Des solutions novatrices sont prototypées/brevetées et testées pour faciliter leur utilisation en faveur d'une réponse rapide.

Le tableau ci-dessous fait état des risques et des mesures d'atténuation identifiés :

Principaux risques identifiés liés à l'intervention	Probabilité de l'incidence	Impact	Mesures planifiées (pour atténuation ou autres)
Coordination limitée de la mise en œuvre due à un sous staffing du Ministère de la Santé submergé par la crise	Elevée	Moyen	Le PNUD appuiera le Ministère de la Santé à assurer une bonne coordination et ce en mettant en place un staff dédié à ce projet
Complexité de l'action relative à la proposition d'un nouveau cadre réglementaire et institutionnel et retard dans l'exécution malgré l'urgence et l'importance de l'action dû essentiellement à la multitude d'acteur et à la variation des mandats.	Moyen	Moyen	Cette action est stratégique et viendra appuyer l'élaboration de la stratégie nationale de la réduction de risque de catastrophe. Le PNUD cherchera une appropriation de haut niveau avec l'appui du point focal de Sendai (Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement) ainsi qu'avec le Ministère de la Santé. La présidence du Gouvernement sera impliquée dès le début pour que le pilotage soit transversal et de haut niveau pour assurer la conduite de cette action.
Capacités limitées des commissions régionales et des cellules de crise locale de réponse COVID	Moyen	Elevé	Renforcer les capacités des directions régionales de santé afin d'appuyer les commissions régionales de réponse.

Chevauchement des interventions dû à la multitude d'interventions en appui au Ministère de la Santé et aux autres partenaires (Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, etc..) notamment en ce qui concerne la coordination COVID	Faible	Faible	Le Ministère de la Santé a mis en place un plan de réponse COVID avec des piliers clairs selon l'intervenant. Cet outil servira de coordination des interventions pour éviter tout chevauchement. Le PNUD est membre dans plusieurs plateformes de coordination en lien avec l'appui COVID (NU, Ministère des Affaires Locales, etc...). Ceci lui permettra d'assurer une veille avec le Ministère de la Santé (partenaire du projet).
Faible capacité et réactivité des municipalité	Moyen	Moyen	Le PNUD assurera un suivi rapproché avec les partenaires locaux et se basera sur son expérience antérieure avec les municipalités partenaires pour faciliter l'appropriation et la réactivité quant à la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, le partenariat avec la SC servira entre autre à accompagner les municipalités dans leurs efforts de coordination de la gestion de crise.
Retard d'exécution des activités urgentes dû au confinement	Moyen	Moyen	Le confinement est actuellement prolongé jusqu'au 03 Mai 2020. Les autorités discutent actuellement un déconfinement graduel. Ceci permettrait une mise en œuvre dans les délais estimés.
Indisponibilité/rupture des stocks des équipements et retard dans les délais de livraison	Elevée	Elevé	<p>Une liste des prestataires et des fournisseurs disponibles pour l'acquisition des équipements a été établie. Cette liste est régulièrement mise à jour dans le cadre de la coordination de l'aide y compris au sein du système des nations unies.</p> <p>En cas d'indisponibilité des équipements localement, le PNUD pourra faire appel à des fournisseurs internationaux.</p> <p>Les procédures permettant une réponse accélérée ont été déclenchées au niveau du PNUD et sont actuellement en vigueur.</p>
Une réticence à l'application des meilleures pratiques environnementales ou intégration des normes en vigueur par les secteurs à risques de contamination	Faible	Elevé	Un travail de communication et de sensibilisation sera assuré tout au long de la mise en œuvre du projet à tous les niveaux de décisions ainsi qu'avec les populations cibles
L'isolement imposées à certaines régions du pays rendent l'accès difficile.	Moyen	Faible	Les initiatives locales seront identifiées dans les zones ciblées et en fonction des capacités des partenaires de mise en œuvre à agir. Un système de communication et d'accompagnement fiable sera établi entre l'équipe TAMKEEN et ADDL du PNUD et les partenaires locaux.

Les projets innovateurs ne sont pas brevetés	Moyen	Faible	Le PNUD à travers les hackathon et les ateliers en ligne d'accélération des solutions existants et les SDG Camps a un registre d'idée et d'initiatives qui pourraient être appuyées.
Les capacités d'exécution et de structuration de la société civile sont limitées impactant la mise en œuvre des initiatives qui seront appuyées	Moyen	Faible	Le projet veillera à une sélection rigoureuse et compétitive des initiatives conformément aux procédures en vigueur au PNUD. Les OSC sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement technique rapproché pour la mise en œuvre de leurs initiatives
Les femmes sont faiblement impliquées dans les initiatives de la société civile mises en oeuvre	Faible	Faible	Le projet veillera à l'intégration de la dimension genre dans l'ensemble des initiatives qui seront appuyées.
			L'implication des femmes dans la mise en œuvre des initiatives sera fortement encouragée. Les interventions sexospécifiques seront appuyées. Une session du cycle de renforcement de capacités qui sera dispensé aux OSC partenaires sera dédié aux approches genre dans la gestion des conflits.

Stakeholder Engagement

Les parties prenantes clés ayant participé à la préparation du projet continueront à être impliquées dans sa mise en œuvre. Ces partenaires sont mentionnés dans la sous-section C "Partenariat".

Les parties prenantes sont parmi les principaux acteurs de la RRC en Tunisie. Ils joueront un rôle important dans la mise en œuvre du projet afin de garantir leur appropriation des résultats. Ces partenaires ont été impliqués dans l'élaboration du projet, notamment dans le choix des zones d'intervention et les activités à mettre en oeuvre.

Le tableau ci-après décrit le profil et l'engagement de chacun de ces partenaires.

Partenaire	Mandat /rôle	Influence et intérêt
Le Ministère de la Santé	La mission et les principales attributions du Ministère de la Santé sont définies par le décret n° 74-1064 du 28 novembre 1974. Il a pour mission de veiller sur la Santé de la population dans le but de permettre le développement harmonieux de ses facultés physiques et mentales et de son adaptation au milieu naturel et à l'environnement social du pays par la lutte contre les causes de détérioration du bien-être physique ou mental qui peut l'affecter individuellement ou collectivement. Le Ministère de la Santé anime la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des déchets médicaux.	Ayant le leadership de Coordination COVID, le ministère de la santé peut très bien influencer une politique intégrée e matière de relèvement multisectoriels socioéconomique et environnementaux. Son rôle est également important dans une appropriation plus prononcée quant aux ODD intégrés.

Partenaire	Mandat /rôle	Influence et intérêt
<p>Le ministère des Affaires Locales et de l'Environnement</p>	<p>Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement assure l'élaboration et le suivi de la politique générale du gouvernement en matière de décentralisation et veille à l'impulsion du développement local dans tout le territoire de la république dans le cadre de la concrétisation de la constitution et notamment son chapitre VII relatif au pouvoir local.</p> <p>En matière d'environnement, le Ministère responsable de proposer la politique générale de l'Etat dans les domaines de la protection de l'environnement, de la sauvegarde de la nature, de la promotion de la qualité de la vie et de la mise en place des fondements du développement durable dans les politiques générales et sectorielles de l'Etat et de veiller à son exécution ; il est en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la législation relative à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la nature et d'œuvrer à l'intégration du concept de développement durable et des ODD dans les stratégies et les plans nationaux ; - Améliorer la situation environnementale et le qualité de vie, de prévenir réduire ou éliminer les dangers qui menaçant l'homme, l'environnement et les ressources naturelles, de protéger et promouvoir les espaces réservés et les aires protégées au développement et la promotion de la biodiversité et des sites panoramiques, et de protéger et promouvoir les espaces libres nécessaires pour les futures générations. 	<p>Dans le cadre de la crise liée au COVID-19, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement joue un rôle crucial dans la coordination de la réponse, étant l'organe de liaison par excellence entre le niveau central, régional et local. Depuis le début de la pandémie et en ligne avec les orientations du ministère de la santé et le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement n'a cessé d'appeler les élus locaux à prendre les dispositions nécessaires pour renforcer les mesures barrières à la propagation du virus et répondre au mieux aux besoins des populations, tout en assurant la continuité de leurs services. Nous citons à titre d'exemple : la Circulaire n° 2020-4 du 4 avril 2020, portant sur le renforcement de la coordination entre les pouvoirs publics centraux, régionaux et locaux ou encore la Circulaire N°7 du 21-Mars 2020 concernant les mesures opérationnelles de l'application du confinement général.</p> <p>En matière d'environnement, l'intérêt du ministère est de renforcer la politique environnementale et climatique et son intégration dans les autres politiques sectorielles notamment le secteur de la Santé. Cet intérêt concerne également les structures sous tutelle à l'instar de l'ONAS (pour exploitation des STEP), l'ANPE (pour l'aspect contrôle) et CITET (pour l'aspect analyse et échantonnage).</p> <p>En tant que Point focal des convention et cadre du sommet de Rio (changement climatique via la CCNUC et l'Accord de Paris, les Organismes polluants persistants ou POPs, Biodiversité, dégradation des terres, Convention de Stockholm, etc...) et également Point Focal Sendai pour la réduction de risques de catastrophes, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement peut jouer un rôle clé pour influencer les activités liées à la coordination de la gestion de risques de catastrophe et la gouvernance de crise de manière générale mais également d'intégration des risques environnementaux dans les politiques sectorielles. C'est l'un des partenaires clés pour la revue du cadre réglementaire et institutionnel en sa qualité de point focal Sendai et vu qu'il coordonne l'élaboration de la stratégie nationale RRC.</p>

Partenaire	Mandat /rôle	Influence et intérêt
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	<p>Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche a pour mission d'exécuter la politique de l'Etat dans le domaine agricole et de la pêche, de veiller à la promotion de ce secteur et de favoriser la création d'un climat favorable pour son développement.</p> <p>Pour cela, il est chargé d'assurer la mobilisation de toutes les ressources naturelles disponibles et la réalisation de tous travaux d'infrastructures de base visant la conservation du patrimoine foncier agricole, la conservation des éléments de production et leur appui en faveur d'un développement agricole général et continu.</p>	<p>Le Ministère planifie la mobilisation et l'affectation des ressources en eau notamment la réutilisation des eaux usées traitées (REUT). Plusieurs directions générales et structures de tutelle ont des attributions spécifiques à la REUT: La Direction Générale du Génie Rural et de L'Exploitation des Eaux (DGGRE)/La Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE)/ La Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles (DGAETA) / La Direction Générale de Production Agricole (DGPA) / Commissariats Régionaux au développement Agricole (CRDA)... D'où l'intérêt de collaborer pour le contrôle et le suivi de la qualité des sols irrigués par la REUT, le contrôle et le suivi de la qualité des produits agricoles irrigués par les EUT, la veille à la sécurité sanitaire des produits et la promotion des mesures permettant la protection des eaux et du sol comme prévention de la contamination par les déchets à risques d'infection.</p>
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique / Universités et centres de recherche.	<p>Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. - Veiller sur les activités des universités, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des structures de recherche. - Veiller sur la vie universitaire des étudiants et coordonner les activités des offices des œuvres universitaires. - Coordonner et suivre les actions de coopération internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. <p>La Faculté de Pharmacie de Monastir est créée par décret-loi n° 75-72 du 14 novembre 1975 et le laboratoire des maladies transmissibles et substances bioactive a été mis en place depuis 1984. Maladies transmissibles et</p> <p>Le centre d'intérêt de ce laboratoire : les pathogènes, leur évolution dans</p>	<p>Intérêt de positionner la R&D au profit des politiques publiques et d'influencer les décideurs moyennant des solutions innovantes de lutte contre le covid19 en appui à la prévention et le contrôle de l'infection.</p> <p>Exploiter et valoriser les les recherches scientifiques dans le domaine de la santé, d'hygiène et de la protection de la nature et l'environnement.</p>

Partenaire	Mandat /rôle	Influence et intérêt
	l'environnement et les moyens de leur contrôle.	
Ministère de l'intérieur	<p>Conformément au décret n°75-342 du 30 mai 1975 fixant les attributions du ministère de l'Intérieur, tel que modifié et complété par les textes subséquents, les attributions du ministère intègre entre autres le suivant :</p> <p>La mission de veiller dans le cadre de ses attributions à l'exécution des directives du gouvernement dans tous les domaines et notamment en matière politique, économique et sociale ;</p> <p>Exerce son autorité sur l'administration régionale qu'il oriente, coordonne et contrôle ;</p> <p>Dirige et coordonne l'ensemble des mesures et opérations destinées à la protection civile ;</p>	Le Ministre de l'Intérieur préside la commission nationale pour la gestion et prévention de calamité de part la loi 93 de 1991. Il coordonne avec les commissions régionales présidées par les gouverneurs. C'est l'un des partenaires clés avec l'ONPC pour la réforme du cadre normatif, réglementaire et institutionnel de la gestion de crise.
L'Office national de la Protection Civile : Établissement sous tutelle du ministère de l'intérieur	L'article 2 de la loi n°121-93 du 27 décembre 1993 portant création de l'Office National de la Protection Civile définit les missions de cet organisme, soit « toutes missions et interventions nécessitées par les différents sinistres, catastrophes et calamités qui portent préjudice ou menacent la population et les biens, ou qui portent atteinte ou menacent les biens nationaux, la nature de l'environnement, et ce en coopération et en coordination avec les différentes autorités et institutions publiques ».	Rôle important dans la préparation et la réponse aux crises. C'est l'un des partenaires clés pour la revue du cadre normatif, réglementaire et institutionnel.
Agence Nationale de Gestion des Déchets	<p>ANGEd- est un établissement public à caractère non administratif créé en vertu du décret n°2005-2317 du 22 août 2005. L'ANGEd est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, sous la tutelle du Ministère des Affaires Locales de l'Environnement. Elle a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement et le renforcement d'une infrastructure adéquate. - L'assistance aux communes et aux industriels. - Le lancement des filières de collecte, de recyclage et de valorisation. - Le développement d'un cadre propice pour la participation du 	Intérêt d'influencer la politique du Ministère de la Santé envers une meilleure gestion des déchets de soin dangereux selon les normes en vigueur et renforcer le système actuel afin de mettre à l'échelle les différentes interventions à tous les hôpitaux

Partenaire	Mandat /rôle	Influence et intérêt
	secteur privé et pour la création d'emploi.	
Agence Nationale de Protection de l'Environnement	<p>L'ANPE est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé en vertu de la loi n° 88-91 du 2 août 1988. Sous tutelle du Ministère de l'Environnement, l'ANPE a pour missions générales de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration de la politique générale du gouvernement en matière de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement, et à sa mise en œuvre par des actions spécifiques et sectorielles ainsi que des actions globales s'inscrivant dans le cadre du plan national de développement - Proposer aux autorités compétentes toute mesure revêtant un caractère général ou particulier et destinée à assurer la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement, et notamment les mesures tendant à assurer la préservation de l'environnement et à renforcer les mécanismes qui y conduisent, et en général à proposer les mesures de prévention des risques et des catastrophes naturelles ou industrielles - Lutter contre toutes les sources de pollution et de nuisance et contre toutes les formes de dégradation de l'environnement. 	Intérêt de renforcer les mécanismes de veilles et d'évaluation de l'impact environnemental. Influencer la politique du Ministère de la Santé pour un meilleur respect des normes en matière de gestion de déchets dangereux solides et liquides.
Office Nationale de l'Assainissement (ONAS)	<p>L'ONAS est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du Ministère des Affaires et de l'Environnement. L'ONAS est passé du rôle de gestionnaire du réseau d'assainissement à celui de principal intervenant dans le domaine de la protection du milieu hydrique et de la lutte contre toutes les sources de pollution.</p>	Intérêt de collaborer avec le Ministère de la Santé pour assurer les normes en matière des eaux usées et prévenir toute infection pouvant perturber leurs réseaux et services.
La société civile	<p>Il existe actuellement 23320 organisations non gouvernementales réparties sur tout le territoire tunisien et touchant plusieurs secteurs d'activités. Elles Assurent un rôle de plaidoyer, de sensibilisation, éducation et sensibilisation. Sans oublier l'encadrement</p>	Les OSC disposent d'atouts considérables qui en font des partenaires privilégiés du fait de leur ancrage territorial au plus près des populations et de leur fine connaissance des problématiques locales. Leur proximité et la légitimité dont elles jouissent auprès des bénéficiaires est en outre gage d'une bonne appropriation du projet ainsi

Partenaire	Mandat /rôle	Influence et intérêt
	de jeune start up en vue de les aider à incuber leurs projets.	<p>que du renforcement des passerelles de dialogue entre la communauté et les acteurs institutionnels.</p> <p>Intérêt de collaborer pour renforcer les efforts de prévention de la crise notamment la prévention des conflits pouvant émaner des problèmes de contamination ou perturbation de la qualité des ressources naturelles telles que l'eau ou le sol. Sensibiliser, communiquer et plaider la population locale pour améliorer les comportements favorisant le dialogue pour renforcer la prévention.</p> <p>La société civile joue un rôle actif dans l'action et la prise de décision avec les acteurs institutionnels mais également la promotion de solutions novatrices.</p>
Le secteur privé	Le secteur privé est un des principaux acteurs puisqu'il assure la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des DAS.	Assurer le renforcement des capacités des structures de gestion des déchets ; y compris la consolidation du partenariat secteur public, secteur privé (PPP).
Agences UN (OMS, ...)	L'Organisation mondiale de la santé est une agence spécialisée de l'Organisation des Nations unies pour la santé publique créée en 1948. Elle dépend directement du Conseil économique et social des Nations unies. Selon sa constitution, l'OMS a pour objectif d'amener tous les peuples des États membres et partenaires au niveau de santé le plus élevé possible.	Reconnaissant le rôle important de l'OMS sur les questions de santé liées à la crise COVID-19, la coordination sera assurée sur tous les aspects liés à la protection de la santé humaine et à la gestion des déchets médicaux, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des orientations spécifiques élaborées par l'OMS en la matière.
Les collectivités locales	<p>Selon l'article 2 du code des collectivités locales, celles-ci sont des entités publiques qui jouissent de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière. Elles se composent de communes, de régions et de districts. Chaque catégorie d'entre elles couvre l'ensemble du territoire de la République.</p> <p>Selon l'article 200 la commune est une collectivité locale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière. Elle gère, les affaires communales conformément au principe de libre administration, et œuvre au développement économique, social, culturel, environnemental et urbain de la circonscription, à la fourniture de prestations des services, à l'écoute de ses habitants et à</p>	Assurer une meilleure coordination de la gestion de crise en collaboration avec les directions régionale de la santé et aussi la commission régionale de gestion de crise.

Partenaire	Mandat /rôle	Influence et intérêt
	leur implication dans la gestion des affaires locales.	

Coopération sud-sud et triangulaire

Le Cadre de Sendai sur la Réduction des Risques de Catastrophes (CS-RRC) 2015-2030 reconnaît que la coopération régionale, sous régionale et transfrontalière reste essentielle pour soutenir les efforts des États, des autorités nationales et locales, ainsi que des communautés et des entreprises, pour réduire les vulnérabilités aux aléas.

Il met en exergue entre autres, la nécessité d'une meilleure compréhension du risque dans toutes ses dimensions, le besoin de renforcer la gouvernance des risques, l'importance de la mise en place des plateformes nationales, l'amélioration des mesures de préparation pour «reconstruire mieux», la maîtrise des parties prenantes et de leurs rôles, le renforcement de la coopération internationale et du partenariat mondial.

Le projet bénéficiera de la coopération Sud-Sud ou triangulaire, et s'articulera sur les axes suivants :

1. Faciliter l'échange et l'adoption des solutions dans le cadre de mise en oeuvre du cadre de Sendai, l'échange d'expertise dans la sous région du Magreeb, de l'Afrique et Arabes, la facilitation d'échange de formations et de technologies, le déploiement d'expert dans le domaine de la RRC dans le moyen et court terme, faciliter cette coopération entre les autres états et régions et développer ainsi les capacités nationales et institutionnelles
2. Promouvoir les réseaux d'échange de connaissances: Recenser, promouvoir et renforcer les plateformes d'échange de connaissances existantes au niveau de la plateforme Afrique Arabe pour la RRC, concevoir et tenir à jour des fichiers régionaux recensant les experts, les institutions et les bonnes pratiques
3. Mobiliser un soutien politique favorable à la Coopération Sud Sud en améliorant les avis en matière de politique et l'appui fourni aux États membres des plateformes RRC et COVID, en facilitant la concertation et les échanges de haut niveau parmi les décideurs
4. Créer un environnement propice en créant et en élargissant des alliances et les partenariats stratégiques notamment dans la mobilisation des ressources suffisantes et durables, de la part des pays membres des plateformes accompagnées par des bailleurs traditionnels ou nouveau: ECHO, UNDRR, GFDRR, JICA etc.

Gestion des connaissances

Le transfert de savoir est l'un des produits que le PNUD fournit à ses partenaires, mais aussi, il est une ressource clé dont ce projet a besoin pour atteindre ses résultats. Il est donc impératif d'exploiter les connaissances et l'expertise acquises dans la réalisation des activités et, donc, être en mesure de comprendre les préoccupations collectives entre les acteurs, et d'apporter une réponse adaptée. Il préconise « la coopération Sud-Sud et triangulaire, en particulier, pour partager les connaissances sur les questions opérationnelles et institutionnelles.

Au cours des différentes activités de ce projet, des produits de connaissance spécifiques (Rapports d'activités, reportage, matériels de formations, matériels de vulgarisation des bonnes pratiques, les caractéristiques des équipements, les bulletins de presse, les documents de stratégie RRC et plans d'action national et communaux, les rapports des plateformes régionaux, les résultats des analyses du laboratoire de virologie, les rapports des exercices de systématisation des leçons apprises et des meilleures pratiques, une banque de données en RRC, seront élaborés et pourront servir de support à d'autres initiatives en matière de RRC. Un « Knowledge Management System en matière de RRC accessible aux partenaires et membre des plateformes sera créé ou logé dans un système déjà existant.

La plateforme e-learning appuyée par l'Université Virtuelle de Tunis, sera une niche de savoir, accessible et mis à la disposition des professionnels ainsi de l'ensemble de la population locale et de la sous région.

Les produits et les connaissances seront aussi partagés avec les systèmes globaux et régionaux comme les plateformes régionales de la sous-région (Maghreb, Afrique-Arabe), ainsi que l'UNDRR (United Nations for DRR), le GFDRR (Global Framework for DRR) et le GCER (Global Cluster for Early Recovery).

Durabilité et mise à l'échelle

La durabilité du projet passera par la mise en place d'un environnement propice et l'adoption de réformes adaptées au contexte tunisien. Elle sera une priorité car devant se poursuivre de façon efficace, par son appropriation et son intégration au sein des services étatiques, en particulier le Ministère de la Santé en étroite collaboration et coordination avec le MALE et dans les temps. Le Projet compte apporter un appui à la partie tunisienne pour proposer et préparer les réformes en matière de RRC, pour cela, il doit refléter une forte appropriation tout en utilisant les ressources mobilisées par la communauté et le gouvernement. Ceci se fera grâce aux activités de renforcement des capacités qui consistent :

- 1 Sur le plan politique et stratégique, la revue du cadre institutionnel et réglementaire de la gestion de risque de catastrophes et de crise intégrant le retour d'expérience COVID-19 pour une meilleure prise en charge des épidémies ;
- 2 Le renforcement des capacités de quatre municipalités, deux directions régionales de la santé ainsi que deux commissions régionales de gestion de catastrophes et de crises et un comité local pour une meilleure coordination des crises ;
- 3 Dix associations bénéficient de financements (Grants) pour mettre en œuvre des initiatives pour renforcer la résilience face aux conséquences de la pandémie. Ces initiatives seront répliquées dans d'autres zones et ainsi permettre l'impact durable du projet.
- 4 Les capacités nationales sont renforcées et les institutions équipées pour mieux gérer les déchets dangereux liquides et solides résultant de la crise COVID-19 à travers la formation et 100 personnels de gestion des déchets liquides et solides de la DAS, 1000 agents de la santé gérant les déchets dangereux et l'équipement de protection de l'ONAS qui vont acquérir de nouvelles compétences de continuer à appuyer les communautés et les institutions de santé.
- 5 Le laboratoire de virologie va bénéficier d'équipement pour permettre une reconstruction en mieux et de façon durable, à procéder à des analyses de la qualité de l'eau (de surface et usées) effectuées dans les zones à risque.
- 6 Quatre initiatives incubées proposées par les jeunes femmes et hommes des localisations visées bénéficieront de grants et selon la pertinence et la réussite, seront répliquées dans d'autres zones.
- 7 Une plateforme e-learning pour l'éducation à la santé et l'environnement est mise en place en partenariat avec l'Université Virtuelle de Tunis pour la formation du personnel de santé et des citoyens. Cette plateforme est intégrée dans le système de l'Université Virtuelle de Tunis pour assurer sa durabilité et la reconstruction en mieux

IV- MANAGEMENT DU PROJET

Rentabilité et efficacité

Pour mettre en œuvre le projet, le budget total estimé est de 1,780,927.58\$. L'utilisation de ces fonds aura pour objectif d'apporter une assistance technique et de renforcement des capacités, de dotation en équipements spécifiques en réponse à COVID, de renforcement de la coordination etc. Ce budget sera complémentaire à un effort plus global dans le cadre d'intervention du PNUD. Par ailleurs, un financement parallèle provenant de projets en cours d'exécution par le PNUD en réponse à COVID moyennant un appui financier de plusieurs bailleurs de fonds sur des sujets similaires et/ou des zones d'intervention en commun. Ce financement estimé à 1,5 M\$ soit 80% du budget de la présente requête. Il est détaillé dans l'annexe ci-joint .

Le PNUD dispose d'un label transparence reconnu globalement. Les procédures du PNUD encouragent le « best value of money » et la concurrence pour fournir le meilleur des services. Dans le cas de crise, le PNUD fait recours aux appels d'offres mais également aux consultations restreintes ainsi qu'à ses rosters/catalogues

de fournisseurs et expertises reconnues et évalués afin de répondre aux besoins urgents des pays. Le PNUD procèdera en garantissant le rapport qualité/prix et la transparence dans les processus. Dans une optique de promotion du savoir-faire local et en alignement avec le contexte national, le PNUD privilège toujours l'expertise nationale quand elle existe avec les compétences requises. Cependant, même si le projet adressera des thématiques assez pointues toute mobilisation d'expertise internationale sera associée avec une expertise nationale pour assurer le transfert de savoir-faire.

Pour les thématiques techniques complexe, le PNUD fera recours à l'expertise internationale mais associera toujours l'expertise nationale afin d'assurer le transfert de savoir-faire au pays. Par ailleurs, le PNUD dispose d'équipes spécialisées en interne pour fournir tout appui technique assurant des réponses adéquates à court, moyen et long-terme. On note notamment les équipes au sein de ses unités au siège travaillant sur le Protocole de Montréal et des Produits Chimiques (faisant partie de l'équipe du climat, environnement et énergie) ainsi que sur la Santé, VIH et développement. Sur la thématique spécifique de déchets dangereux, le PNUD offre une réponse de long terme et diversifiée dans le renforcement des systèmes de santé à travers la promotion des technologies de non-incinération, tel que des autoclaves et des biodigesteurs pour la Gestion Déchets Médicaux. L'organisation a une vaste expérience et expertise, des partenariats solides et diversifiés, des enseignements multiples, des contacts du matériel de formation, des réseaux travaillant sur des dimensions qui viennent en amont (approvisionnement, tri) du traitement des déchets, le transport et le traitement en aval des déchets.

Gestion du projet

Ce projet s'étend sur une période de 18 mois de sorte à couvrir la période de réponse et relèvement précoce. Le pilotage du projet sera assuré par un comité de pilotage multiacteurs incluant les parties prenantes intervenant en matière de la réponse COVID et sera Co-présidé par le PNUD et le Ministère de la Santé. Le Ministère de la Santé en sa qualité d'organisme de coordination de la crise COVID est l'entité chargée de la coordination des partenaires institutionnels de mise en œuvre. Au niveau national, ce projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement à travers et l'appui de la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie (Point focal cadre Sendai), l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets (ANGed), l'Office National de l'Assainissement (ONAS) et l'Agence de Protection de l'Environnement (ANPE); le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche; le Ministère de l'Intérieur à travers notamment l'Office National de la Protection Civile, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à travers la Faculté de Pharmacie de Monastir /Laboratoire des maladies transmissibles et substances bioactives ; et le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement ainsi que les collectivités locales (communes et municipalités) des zones et localisation visées par le projet. En ce qui concerne la coordination locale de la crise, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement aura un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre du projet en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé et en appui aux municipalités ciblées par le projet (Ain Drahem, Kairouen, Siliana et Djerba).

Dispositions financières

Conformément aux décisions et directives des États membres au Conseil d'administration du PNUD, reflétées dans sa politique de recouvrement des coûts, Le PNUD recevra un montant de 8% de la contribution de la coopération suisse à titre de frais de service de gestion générale (GMS). Le PNUD recouvrera ses coûts directs de projet (Direct project cost ou DPC) liés à la mise en œuvre directe du projet conformément aux dispositions convenues avec le donateur et reflétées dans la requête de financement.

V- CADRE DES RÉSULTATS¹²

Intended Outcome as stated in the UNSDCF Programme Results and Resource Framework:

Effet 3 : En 2025, l'ensemble des acteurs engagés assurent une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et territoires, en améliorent la résilience/adaptation ainsi que celle des populations, notamment les plus vulnérables, face aux crises et aux risques climatiques

Outcome indicators as stated in the Country Programme Results and Resources Framework :

Output 3.3 : Les acteurs concernés ont élaboré des politiques publiques intégrées sensibles et résilientes au changement climatique et aux chocs, y compris la Covid-19 contribuant à une croissance économique verte

Output 3.4 : Les acteurs publics, privés et de la société civile ont mis en œuvre des outils permettant de réduire et de gérer les risques de crises.

Indicator 3.3.a : (ODD 1.5.4) : *Proportion d'administrations locales de stratégies locales de risques de catastrophes conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale.*

Baseline (2020) : TBD : *Évaluation*

Target (2025) : TBD/ *gouvernement*

Source : MALE

Applicable Output(s) from the UNDP Strategic Plan:

- 1.3.1 National capacities and evidence-based assessment and planning tools enable gender-responsive and risk-informed development investments, including for response to and recovery from crisis
- 2.3.1 Data and risk-informed development policies, plans, systems and financing incorporate integrated and gender-responsive solutions to reduce disaster risks, enable climate change adaptation and mitigation, and prevent risk of conflict **Outcome 3**: strengthen resilience to shocks and crises .
- 3.3.1 Evidence-based assessment and planning tools and mechanisms applied to enable implementation of gender-sensitive and risk-informed prevention and preparedness to limit the impact of natural hazards and pandemics and promote peaceful, just and inclusive societies.

¹² UNDP publishes its project information (indicators, baselines, targets and results) to meet the International Aid Transparency Initiative (IATI) standards. Make sure that indicators are S.M.A.R.T. (Specific, Measurable, Attainable, Relevant and Time-bound), provide accurate baselines and targets underpinned by reliable evidence and data, and avoid acronyms so that external audience clearly understand the results of the project.

Project title and Atlas Project Number: 00121102

EXPECTED OUTPUTS	OUTPUT INDICATORS[1]	DATA SOURCE	BASELINE		TARGETS			DATA COLLECTION METHODS & RISKS
			Value	Year	2020	2021	2022	
OUTCOME 1 O1 - Les instances nationales, régionales et locales renforcent leur coordination et leur réponse COVID-19 avec l'implication de la société civile	Ind.1.a: % d'initiatives d'OSC appuyées qui coordonnent avec les instances nationales, régionales et locales (cible = 70%)	Accords de partenariat avec les OSCs qui coordonnent avec les instances nationales régionales et locales	Existence du cadre institutionnel gérant la gestion de catastrophe et crise (Loi n° 93-121 du 27 décembre 1993)	2020	-	Ind.1.a = 70% Ind.1.a = 70%	Rappports des OSCs Comptes rendu de réunions	
	Ind.1.b Degré de coordination et coopération pour la conception des documents, plans stratégiques et plateforme (cible = 4 selon l'échelle suivante = 0-pas de coordination, 1-coordination organisée par un acteur externe, 2-coordination partielle (quelques acteurs ou sur une partie des activités, 3-coordination continue sur quelques activités ou coordination	Des documents, plans stratégiques et plateforme conçus d'une manière qui reflète la coordination et la coopération entre les différents acteurs			2020	-	Ind.1.b = 4 d.1.b = 4	Comptes rendues de réunions

	partielle sur toutes les activités, 4-coordination de tous les acteurs sur toutes les activités)	Feedback d'acteurs nationaux régionaux et locaux accompagnés, Rapport d'évaluation finale du projet	Les compétences en coordination d'acteurs nationaux, régionaux et locaux nécessitent d'être améliorées pour faire face à cette crise	2020	-	Ind.1.1.a = 50%	Rappports de formationsListe de présence des formés
<p>OUTPUT 1.1 Les capacités nationales, régionales et locales dans les zones d'intervention de gestion de la crise C19 sont renforcées pour une meilleure coordination de la réponse</p>	<p>Ind.1.1.a - % d'acteurs nationaux, régionaux et locaux accompagnés qui déclarent que leurs compétences en coordination sont améliorées (cible = 50%) / Données désagrégées par genre (Sexe, Age -35 +35) et territoires</p>			2020	-	Ind.2.1.b = 50%	Rappports de progrès Rappports d'évaluation
	Ind.1.1.b - % d'acteurs nationaux, régionaux et locaux accompagnés qui déclarent avoir amélioré leur coordination (cible = 50%) Données désagrégées par genre (Sexe, Age -35 +35) et territoires			2020	-		

<p>ACTIVITE 1.1.1.1 : Conduire une étude sur la proposition d'un nouveau cadre réglementaire et institutionnel régissant la gestion de risques de catastrophes et crise alimentée par un retour d'expérience et les leçons apprises en termes de coordination et gestion de la crise C19</p>	<p>Ind.1.1.1 - Existence d'un document de proposition de nouveau cadre réglementaire et institutionnel (Cible = oui)</p>	<p>Livrables de l'étude</p>	<p>Cadre institutionnel et réglementaire existant Plan national de réponse COVID</p>	<p>2020</p>	<p>-</p>	<p>Ind.1.1.1 = Oui (Une proposition de revue du cadre institutionnel et réglementaire de la gestion de risque de catastrophes et crise intégrant le retour d'expérience COVID19)</p>	<p>Ind.1.1.1.1 = 0</p>	<p>Livrables de l'étude</p>
<p>ACTIVITE 1.1.2 : Renforcer la plateforme nationale de gestion de la crise COVID avec la direction générale de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement au Ministère de la Santé</p>	<p>Ind.1.1.2.a- Existence de plateforme de communication facilitant l'échange entre le SHOCROOM national, les directions du ministère de la santé et ceux au niveau régional (Cible = oui)</p>	<p>Une plateforme existante et efficace</p>	<p>Mécanisme de coordination et de communication existant le SHOCROOM au niveau national et régional Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement n'est pas lié à la plateforme de communication du SHOCROOM</p>	<p>2020</p>	<p>-</p>	<p>Ind.1.1.2.a - Oui (Une plateforme de communication interne facilitant l'échange entre le SHOCROOM national et ceux au niveau régional est mis en place en assurant le lien avec la direction générale de l'hygiène du milieu)</p>	<p>Rapport</p>	

<p>Ind.1.1.2 b % de membres de la Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement au Ministère de la Santé formés en communication pour assurer une coordination avec le SHOCROOM et les directions régionales (Cible = 90% ; 40% de femmes)</p>	<p>Ind.1.1.2 b - 90% ; 40% de femmes</p>	<p>Rapport de formation Listes de présence des formés</p>
<p>ACTIVITE 1.1.3 :Renforcer les commissions régionales de gestion de crise et la Direction régionale de santé dans les gouvernorats de siliana et kairouan, ainsi que le comité local institutionnel de la délégatin de Houmet Souk à Djerba</p>	<p>Ind.1.1.3 # Nombre de commissions régionales de gestion de crise appuyées et /ou renforcées (cible = 3)</p>	<p>Photos, Equipements de communication, rapport</p>
<p>ACTIVITE 1.1.4 : Renforcer la coordination et la réponse de gestion de la crise dans les municipaliés de Siliana et Djerba moyennant les cellules de crise locales et appuyer le SAP à Ain Drahem</p>	<p>Ind.1.1.4 - # Nombre de municipalités appuyées et /ou renforcées (cible = 4)</p>	<p>Photos, Equipements , rapport</p>
<p>Les moyens actuels des commissions ne sont pas suffisants</p>	<p>2020</p>	<p>Ind.1.1.3 = 3</p>
<p>Les moyens actuels des communes ne sont pas suffisants pou assurer une bonne coordination avec le central et régional, une salle de gestion de risques de catastrophe inetrgant un SAP en cours de mise en œuvre à Ain Drahem, des cellules de crise mise en place par les municipalités à titre volontaire pour coordonner avec les instances régionales</p>	<p>2020</p>	<p>Ind.1.1.4 = 4</p>
		<p>Rapports/ Listes de présence des formés</p>

ACTIVITE 1.1.5 : Appui à la mise en place de 10 initiatives pour le renforcement de la résilience de la société face à l'exacerbation des conflits communautaires et la marginalisation des catégories les plus vulnérables engendrés par la pandémie, incluant un accompagnement/format ion des OSC	Ind.1.1.5 - # d'initiatives de la société civile pour la résilience sociale appuyées (cible = 10)	<i>Proposition et rapport d'avancement des projets</i>	0	2020		Ind.1.1.5.a =6	Ind.1.1.5.a =4	Rapport de projet
	Ind.1.1.5.b - # d'initiatives de la société civile dont les équipes et/ou les bénéficiaires sont des femmes (cible = au moins 5)		0	2020		Ind.1.1.5.b =3	Ind.1.1.5.b = 2	Rapport de projet

<p>OUTCOME 202 - Les instances nationales et régionales disposent de capacités et compétences renforcées pour la préparation, la réponse et le relèvement précoce C19 en lien avec l'impact environnemental</p>	<p>Ind.2.a # d'institutions recevant un appui en mesure de proposer de nouvelles prestations liées au COVID-19 (cible = 3 - Ministères de la Santé et Ministère de l'Environnement Laboratoire des maladies transmissibles)</p>	<p><i>Equipements, rapports; modules de formations, les livrables</i></p>	<p>Existence du cadre fixant les conditions et modalités de gestion des déchets des activités sanitaires (Décret n° 2008-2745 du 28 juillet 2008 Existence de partenariat public privé pour la gestion de déchets d'activité de soin dangereux (14 entreprises habilitées à gérer les déchets en partenariat avec le Ministère de l'environnement et le ministère de la santé); Adhésion de la Tunisie à la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants qui vise à interdire certains produits polluants stipule l'élimination définitive de ce type de déchets avant 2025 Inexistence de centre de collecte couvrant les petits hôpitaux et les dispensaires non couverts par les entreprises spécialisées dans la gestion de DAS dangereux</p>	<p>2020</p>	<p>-</p>	<p>Ind.2.a = 3</p>	<p>Ind.2.a = 0</p>	<p><i>Rapports/Listes de présence des formés</i></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------	----------	--------------------	--------------------	------------------------------------------------------

Output 2.1: les capacités nationales sont renforcées et les institutions équipées pour mieux gérer les déchets dangereux liquides et solides résultant de la crise COVID19	Ind.2.1.a Existence d'un plan d'action pour la gestion DAS dangereux dus à COVID informé par les études et analyses produites dans le cadre du projet (cible = oui)	Existence de normes spécifiques pour le traitement des déchets d'activités de soin dangereux dans les structures et établissements de soin publics de 12 Gouvernorats dont Kairouan, Médenine et Tataouine ;	2020	Ind.2.1.a = oui (un plan d'action informé)	Rappports
	Ind.2.1.b Degré d'évolution des capacités des équipes de gestion des déchets DAS dangereux sur le court et moyen termes (Cible = bon à très bon - échelle définie post étude d'identification)		2020	Ind.2.1.b = bon à très bon (échelle à définir post analyse - activité 2.1.2)	
ACTIVITES 2.1.1 Fournir des équipements de protection de base au personnel de la santé traitant les DAS et aux personnes de l'ONAS (1000 agents)	2.1.c Existence d'un plan d'action pour le suivi de la qualité des eaux usées et de surface et de solutions pour prévenir la contamination COVID - C19 (cible = oui)	Zéro analyse effectuée dans les stations d'épuration des eaux usées spécifique COVID depuis le début de la crise	2020	Ind.2.1.c = oui (un plan d'action informé)	Rappports
	Ind.2.1.1 # d'agents de la santé et de l'ONAS bénéficiant des équipements de protection de base (cible = 1000 agents dont 30% de femmes)		2020	Ind.2.1.1 = 1000 agents dont 30% de femmes	

ACTIVITES 2.1.2 Apporter une assistance technique pour une meilleure gestion des déchets dangereux solides et liquides en prévention à la contamination de l'infection et en préparation au relèvement (quantifier le volume DAS COVID, plan d'action de gestion du volume additionnel, technique de traitement DAS et déchet liquide dangereux, etc...)	Ind.2.1.2.a Existence d'une étude sur l'état des lieux du volume des déchets DAS dangereux C19 et des capacités des équipes (Cible = oui)	2020 12 gouvernorats sont couverts par la gestion des déchets dangereux sous forme de PPP (les grands hopitaux , pas de centre de collecte de déchets dangereux pour couvrir plus de 2000 petits hopitaux et dispensaires à travers des PPP	<i>Etudes et rapports, modules de formation, feuille de présence</i>	<i>Rapports Termes de références Livrables Rapports de formation Liste de presence des formés</i>	
	Ind.2.1.2.b # d'étude d'impact COVID en termes de qualité de l'eau (usée et de surface) élaborée (cible =1)				Ind.2.1.2.a = 1
	2.1.2.c - # de personnels des intervenants de gestion des déchets liquides et solides formés en systèmes de gestion des DAS , politiques, évaluation des déchets, normes internationales et lignes directrices (cible = 100, 40% de femmes)				Ind.2.1.2.b = 1 Ind.2.1.2.c = 100 / 40% de femmes
ACTIVITE 2.1.3 Appuyer le laboratoire des maladies transmissibles et des substances biologiquement actives à travers son unité de virologie environnementale pour conduire les analyses de la qualité des eaux usées	Ind.2.1.3.a # nombre d'analyses de la qualité des eaux usées et de surface effectuées (cible = 20)	2020 Existence de l'unité de virologie environnementales spécialisée dans les analyses des eaux usées en lien avec les maladies transmissibles	<i>Rapports d'analyses de la qualité d'eau, rapports des résultats de l'analyse</i>	<i>Rapports d'analyse de l'eau</i>	
Ind.2.1.3.b # de rapports des résultats de l'analyse pour les décideurs (cible = 2)	Ind.2.1.3.a = 12 Ind.2.1.3.b = 1				Ind.2.1.3.a = 8 Ind.2.1.3.b = 1

en vue d'informer les politiques nationales de réponse et relèvement	Ind.2.1.3.c # Un suivi périodique de la qualité des eaux usées et de surface (cible = 1)				Ind.2.1.3.c =1		Rapport de suivi et d'utilisation des intrants
ACTIVITE 2.1.4 Appui avec Ressource humaine (post doc) au labo des maladies transmissibles/ unité de virologie pour 16 mois	Ind.2.1.4 # nombre de personnel recruté pour appuyer le laboratoire (cible = 1)	Contrat, rapport de mission	Le laboratoire manque d'effectif pour se concentrer sur l'enjeux Covid19	2020	Ind.2.1.4 = 1	Ind.2.1.4 = 0	Termes de références Rapport d'évaluation
ACTIVITE 2.1.5 Doter les hôpitaux à risques dans les zones d'intervention d'équipements spécifiques de gestion DASRI pour répondre à COVID	Ind.2.1.5 # d'hôpitaux dotés d'équipements spécifiques de gestion DASRI pour répondre à COVID pour une période d'un mois (cible = 6)	Photos, équipements, rapport	Les hôpitaux manquent d'équipements spécifiques de gestion DASRI pour répondre à COVID	2020	Ind.2.1.5 =6	Ind.2.1.5 =0	Rapports / Livraison des équipements
Output 2.2: Des solutions novatrices pour atténuer l'impact environnemental et épidémiologique C19 sont proposées et/ou renforcées	Ind.2.2 - Nombre et type d'initiatives innovantes et participatives pour l'atténuation de l'impact COVID-19 (cible = au moins 2 initiatives participatives)	Les catalogues des SDG camps; page web SDG Camps, conventions de partenariat		2020	Ind.2.2 =2	Ind.2.2 =2	Rapports
ACTIVITE 2.2.1 Conduire une évaluation préliminaire de l'impact environnemental COVID	Ind.2.2.1 # d'évaluation d'impact COVID19 sur l'environnement (cible = 1)	Etude et rapports		2020	Ind.2.2.1 = 1	1	Rapport de recrutement du consultant et de l'évaluation

ACTIVITE 2.2.2 Appui à des solutions novatrices engageant des jeunes dans les communautés affectées par l'impact environnemental COVID	Ind.2.2.2 Nombre d'initiatives incubées proposées par les jeunes femmes et hommes des territoires ciblés (cible = 4 initiatives incubées proposées par les jeunes femmes et hommes (18-15 ans) des localisations visées)	Les catalogues des SDG camps; page web SDG Camps	0	2020	-	Ind.2.2.2 = 4	Rapport d'activités des initiatives/ Reportages
ACTIVITE 2.2.3 Mise en place d'une plateforme e learning pour l'éducation de la santé	Ind 2.2.3.a Existence d'un plateforme e learning por l'éducation de la santé (cible = Oui) Ind 2.2.3.b nombre de professionnel de santé formés via la plateforme à distance (cible = 200, 50% de femmes) Ind 2.2.3.c Nombre de citoyens.nes touché.es par la plateforme (cible = 10 000 citoyens sensibilisés atteint à travers cette plateforme)	plateforme mise en place/ nbre d'accès à la plateforme	Il n'existe pas de plateforme sur l'éducation de la santé / l'université virtuelle de Tunis offre des opportunités de collaboration avec l'Administration pour héberger des plateformes à distance	2020	-	Ind 2.2.3.a = 1 Ind 2.2.3.b = 200 Ind 2.2.3.c = 5000	Rapport d'activité/Liste d'enrolement/Rapport de formation evaluation des performance/Rapport de formation
OUTCOME 3 O3 - Les partenaires de mise en oeuvre du projet communiquent à large échelle de manière continue sur un projet efficace et efficient	Ind.3.a Audience des communications sur le projet dans les médias (3000 vues/retweet/partage s des publications numériques)	Les vues/ les partages des publications/ retweet/Événements tenus/ Compte rendu des événements	NA	2020	-	Ind.3.a = 3000	Rapports/Comptes rendus

Output 3.2 O.3.2 - La Gestion, Suivi et évaluation des résultats et impacts du projet sont assurés	Ind.3.2 - qualité de mise en oeuvre selon les standards du PNUD telle que notée dans le module Qualité Assurance (cible = satisfaisante)	Rating du projet	NA	2020	-	Ind.3.2 = au moins rating Satisfaisant	Ind.3.2 = au moins rating Satisfaisant	Rapports d'assurance qualité
	Ind.3.2.1.a Existence d'une Unité de gestion du projet mis en place (cible = oui 1 unité de gestion du projet mis en place)					Ind.3.2.1.a = 1	Ind.3.2.1.b = 1	Rapports
ACTIVITE 3.2.1 Assurer le suivi et la gestion du projet de manière efficace	Ind.3.2.1.b Degré de respect des processus qualité du PNUD (cible = Au moins 3 rapports de suivi du projet sont soumis dans les délais requis par le PNUD et par le donateur en plus du rapport final)	Rapports, contrats, CR	NA	2020	-	Ind.3.2.1.b = 2	Ind.3.2.2 = 1	Rapports d'évaluation
	Ind.3.2.2 # et type d'évaluation du projet (cible = 1 évaluation finale)	Rapports/Livrables des études/ CR des formations	NA	2020	-		Ind.3.2.2 = 1	Rapport d'évaluation finale du projet

VI- SUIVI & EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi par le biais des plans de suivi et d'évaluation suivants.

Le projet sera mis en œuvre selon une approche basée sur les résultats et aussi sur les droits humains afin de mettre le bénéficiaire au centre de l'intervention. Ceci sera se rend compte par un cadre logique reposant sur les résultats du projet et mesurer par des cibles et des indicateurs SMART par rapport à une donnée de référence. Ce cadre inclura aussi les parties responsables et le timeline de mise en œuvre (voir Cadre Logique intégrant le plan M&E dans Annexe). Un rapport mi-parcours et un rapport final seront préparés et envoyés au donateur selon les échéances convenues dans l'accord de financement. Le reporting périodique sera effectué selon l'accord avec le donateur afin de garder une communication régulière sur le progrès de la mise en œuvre.

Une évaluation finale indépendante sera effectuée selon les procédures du PNUD. Ceci permettra d'évaluer la pertinence du projet par rapport au besoin ainsi que la qualité, l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre y compris la durabilité des résultats. Des ressources additionnelles devraient être mobilisées à cette fin.

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires	Coût
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du IRRF ¹³ afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des résultats.	Mensuelle	Intervention et suivi des organes de suivi du projet (UCP et CoDi en cas de besoin)	UCP /PNUD	Non applicable
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	L'Unité de gestion du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	UCP en collaboration avec PNUD/partenaires de mise en œuvre du projet	Non applicable
Apprentissage	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis	Semestrielle	L'unité de gestion du projet dégage les leçons apprises et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	UCP en collaboration avec PNUD/partenaires	Non applicable

¹³IRRF : integrated results and resources framework du plan Stratégiques 2018-2021 du PNUD

	réintégré dans le projet dans l'optique de capitalisation et durabilité des résultats.			de mise en œuvre du projet	
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Trimestrielle & annuelle	Le bureau du PNUD sur la base du rapport trimestriel et des documents nécessaires à fournir par l'UCP procédera à une revue trimestrielle avec l'UCP et les partenaires de mise en œuvre du projet pour examiner les forces et les faiblesses du projet et apporter les corrections nécessaires. Un exercice annuel d'assurance qualité utilisant l'outil du PNUD en ligne sera effectué par le bureau du PNUD pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet quand c'est nécessaire. Cet exercice se basera sur la documentation à fournir par l'UCP.	PNUD avec UCP et partenaires de mise en œuvre du projet PNUD avec UCP	Non applicable
Rapports du projet	Le reporting périodique sera préparé par l'unité de gestion du projet et partagé avec le PNUD, les partenaires de mise en œuvre du projet et le comité de pilotage du projet. L'unité de gestion sera également appelée à préparer le reporting spécifique au donateur selon la demande et la périodicité convenu.	Reporting annuel Reporting spécifique au donateur	Un rapport d'avancement périodique selon le template du PNUD qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée. Un rapport spécifique au donateur sera préparé par l'UCP selon le template et la périodicité convenu	UCP en coordination avec le PNUD et les partenaires de mise en œuvre du projet	Non applicable
Revue du projet	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage – COPIL- effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La revue des données et des orientations/recommandations issues de toutes les actions de suivi aidera le CoDi dans la prise de	Trimestrielle ou chaque fois que le CoDi se réunit	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité de la mise en œuvre font l'objet d'un examen du comité de pilotage (COPIL) et sont utilisées pour prendre des mesures correctives en cas de besoin. Une dernière revue est prévue lors de la dernière année du projet où le CoDi dégage les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les	CoDi sur la base des documents soumis par l'UCP	Non applicable

	décisions quant aux mesures correctives nécessaires en cas de besoin. La dernière année du projet, le CoDi effectuera une dernière revue du projet.		résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés	
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	---------------------------------------------------------------------------------	--

Plan d'évaluation¹⁴

Titre de l'évaluation	Partenaires	Production du plan stratégique connexe	Résultat de l'UNDAF/CPD	Date d'achèvement prévue	Principaux intervenants en évaluation	Coût et source de financement
Evaluation finale du projet	Partenaires de mise en œuvre, CoDI, toute partie prenante pertinente au projet	Les acteurs concernés disposent des capacités et des outils pour élaborer et financer des politiques publiques intégrées sensibles et résilientes au changement climatique et aux chocs, y compris la COVID-19 contribuant à une croissance économique verte; Produit 4.4: Les acteurs publics, privés et de la société civile disposent de capacités et d'outils permettant de réduire et de gérer les risques de crises.	En 2025, l'ensemble des acteurs engagés assurent une gestion équitable, transparente et durable des ressources naturelles, des écosystèmes et territoires, en améliorent la résilience/adaptation ainsi que celle des populations, notamment les plus vulnérables, face aux crises et aux risques climatiques; (ODD 4)	Juin 2022	PNUD/UGP/ Partenaires de mise en œuvre	20 000 (SDC)

¹⁴ Facultatif, si nécessaire

VII- PLAN DE TRAVAIL MULTI-ANNUEL¹⁵¹⁶

Outcome	Expected Outputs	Planned Activities	Planned Budget (\$ USA)		Partie responsable	Source de financement	Poste budgétaire	Montant (\$ USA)
			2021	2022				
Les instances nationales, régionales et locales renforcent leur coordination et leur réponse COVID 19 avec l'implication de la société civile.	O.1.1 - Les capacités nationales, régionales et locales dans les zones d'intervention de gestion de la crise C19 sont renforcées pour une meilleure coordination de la réponse	1.1.1 Conduire une étude sur la proposition d'un nouveau cadre réglementaire et institutionnel régissant la gestion de risques de catastrophes et crise alimentée par un retour d'expérience et les leçons apprises en termes de coordination et gestion de la crise C19	100 000	20 000	PNUD MALEn	Coopération Suisse	Expertise Nationale/ internationale	120 000
		1.1.2 Renforcer la plateforme nationale de gestion de la crise COVID avec la direction générale de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement au Ministère de la Santé	30 000	0	PNUD MS	Coopération Suisse	Equipements informatiques /audiovisuel et expertise technique	30 000
		1.1.3 Renforcer les commissions régionales de gestion de crise et la Direction régionale de santé dans les gouvernorats de siliana et kairouan, ainsi que le comité local institutionnel de la délégatin de Houmet Souk à Djerba	55 000	0	PNUD MALEn MS	Coopération Suisse	Equipements/ Expertise technique	55 000
		1.1.4 Renforcer la coordination et la réponse de gestion de la crise dans les municipalités de Siliana et Djerba moyennant les cellules de crise locales et appuyer le SAP à Ain Drahem	40 000	10 000	PNUD MALEn	Coopération Suisse	Equipements	50 000

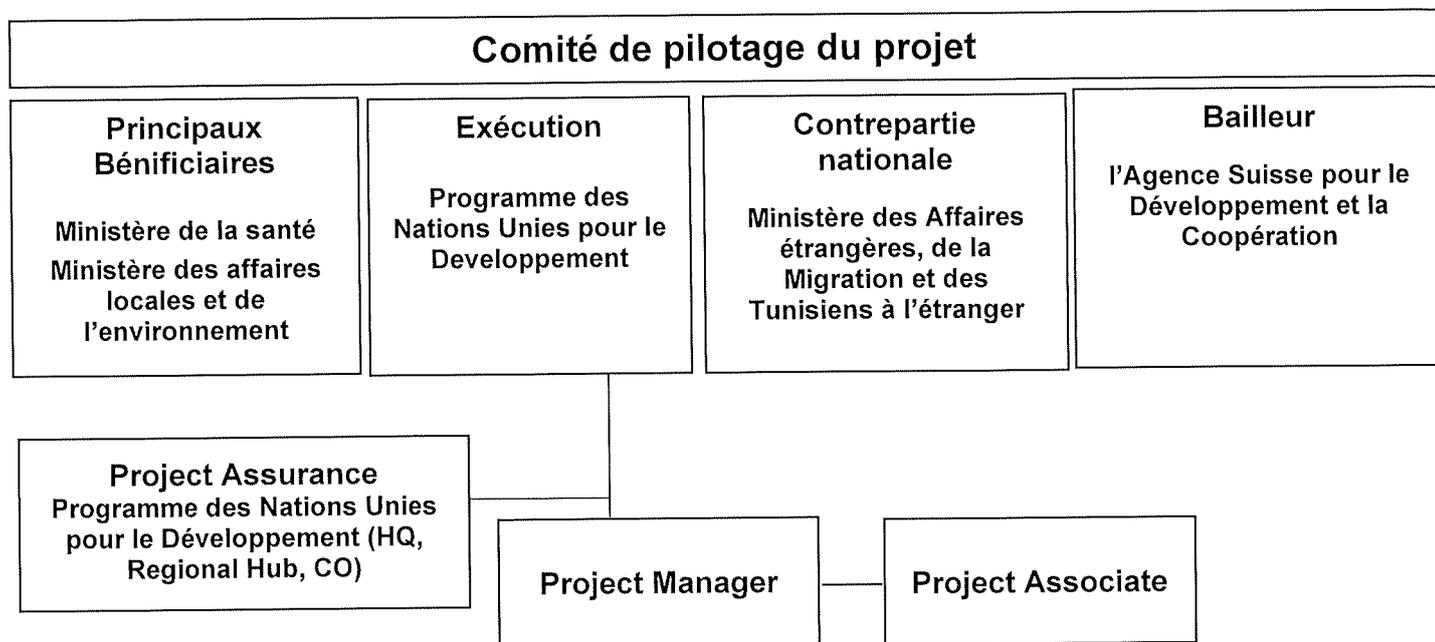
¹⁵ Cost definitions and classifications for programme and development effectiveness costs to be charged to the project are defined in the Executive Board decision DP/2010/32

¹⁶ Changes to a project budget affecting the scope (outputs), completion date, or total estimated project costs require a formal budget revision that must be signed by the project board. In other cases, the UNDP programme manager alone may sign the revision provided the other signatories have no objection. This procedure may be applied for example when the purpose of the revision is only to re-phase activities among years.

O2 - Les instances nationales et régionales disposent de capacités et compétences renforcées pour la préparation, la réponse et le relèvement précoce C19 en lien avec l'impact environnemental	O.2.1 - Les capacités nationales sont renforcées et les institutions équipées pour mieux gérer les déchets dangereux liquides et solides résultant de la crise COVID19	1.1.5 Appui à la mise en place de 10 initiatives pour le renforcement de la résilience de la société face à l'exacerbation des conflits communautaires et la marginalisation des catégories les plus vulnérables engendrés par la pandémie, incluant un accompagnement/formation des OSC	70 000	50 000	PNUD/OSC	Coopération Suisse	Grants Ateliers	120 000
		TOTAL OUTCOME 1	295 000	80 000				375 000
		2.1.1 Fournir des équipements de protection de base au personnel de la santé traitant les DAS et aux personnes de l'ONAS (1000 agents)	60 000	0	PNUD MS	Coopération Suisse	Equipement spécifique de protection	60 000
		2.1.2 Apporter une assistance technique pour une meilleure gestion des déchets dangereux solides (DASRI) et liquides en prévention à la contamination de l'infection et en préparation au relèvement (quantifier le volume DAS COVID, plan d'action de gestion du volume additionnel, technique de traitement DAS et déchet liquide dangereux, etc...)	60 000	60 000	PNUD MALEn MS	Coopération Suisse	Expertise technique nationale et internationale	120 000
		2.1.3 Appuyer le laboratoire des maladies transmissibles et des substances biologiquement actives à travers son unité de virologie environnementale pour conduire les analyses de la qualité des eaux usées en vue d'informer les politiques nationales de réponse et relèvement	125 000	0	PNUD MS	Coopération Suisse	Equipements et expertise technique	125 000
2.1.4 Appui avec Ressource humaine (post doc) au labo des maladies transmissibles/unité de virologie pour 16 mois	12 000	6 000	PNUD MS	Coopération Suisse	Expertise technique nationale	18 000		
2.1.5 Doter les hôpitaux à risques dans les zones d'intervention d'équipements spécifiques de gestion DASRI pour répondre à COVID	325 209	0	PNUD MS	Coopération Suisse	Equipements spécifiques de gestion des DASRI	325 209		
Total output 2.1		582 209	66 000				648 209	

O3 - Les partenaires de mise en oeuvre du projet communiquent à large échelle de manière continue sur un projet efficace et efficient	O.2.2. - Des solutions novatrices pour atténuer l'impact environnemental C19 sont proposées et/ou renforcées	2.2.1 : Conduire une étude préliminaire sur l'évaluation de l'impact environnemental COVID	30 000	0	PNUD MALEn	Coopération Suisse	Expertise nationale/inter nationale	30 000
		2.2.2 Appui à des solutions novatrices engageant des jeunes dans les communautés affectées par l'impact environnemental COVID	60 000	60 000	PNUD	Coopération Suisse	Expertise Nationale/internationale/Statuts	120 000
		2.2.3 Mise en place d'une plateforme e learning pour l'éducation de la santé	30 000	20 000	PNUD MS/MALEn UVT	Coopération Suisse	Expertise nationale	50 000
		Total output 2.2	120 000	80 000				200 000
		TOTAL OUTCOME 2	702 209	146 000				848 209
		3.1.1 Assurer une communication continue sur les résultats et impacts	10 000	10 000	PNUD MS MALEn	Coopération Suisse	Matériaux de communication	20 000
		3.1.2 Documenter et disséminer les leçons apprises et les bonnes pratiques	10 000	5 000	PNUD MS MALEn	Coopération Suisse	Evènements et publications	15 000
		Total output 3.1	20 000	15 000				35 000
		3.2.1 Assurer le suivi et la gestion du projet de manière efficace	236 630	35 000	PNUD	Coopération Suisse	Ressources humaines	271 630
		3.2.2 Conduite l'évaluation financière et analytique du projet	0	20 000	PNUD	PNUD	Expertise Nationale/internationale	0
Total output 3.2	236 630	55 000				291 630		
TOTAL OUTCOME 3	256 630	70 000				326 630		
TOTAL DES ACTIVITES		1 253 839	296 000				1 549 839	
	DPC	45 000	45 000				90 000	
	GMS 8%	103 907	27 280				131 187	
	Levy	9 901					9 901	
Budget Total		1 412 647	368 280				1 780 927,58	

Structure d'organisation du projet



La gestion du projet sera assurée conformément aux règles et procédures en vigueur au PNUD relatives à l'exécution directe (Direct Implementation Modality-DIM).

Le pilotage du projet sera assuré par un comité de pilotage multiacteurs incluant toutes les parties prenantes et sera Co-présidé par le Ministère de la Santé en sa qualité d'organisme de coordination de la crise COVID et le PNUD en sa qualité de responsable de mise en oeuvre. Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement à travers la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie (DGEQV) et le Ministère de la Santé à travers la Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement (DHMPE), sont les partenaires de réalisation et les bénéficiaires principaux du projet.

Le Comité de pilotage du projet sera chargé de superviser la gestion du projet par l'approbation consensuelle des plans et des révisions du projet et de fournir des conseils sur les décisions de gestion. Le Comité se réunira régulièrement (au moins deux fois par an) pour assurer la direction stratégique et le suivi des activités du projet conformément aux résultats, au plan de travail et aux livrables envisagés.

Afin de garantir la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Comité de pilotage du projet sont prises conformément aux règles de gestion des projets du PNUD afin d'assurer une gestion axée sur les résultats de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et des processus de concurrence efficaces. Dans le cas où un consensus ne peut être atteint au sein du Comité de pilotage du projet, toutes les décisions finales seront prises par l'autorité du PNUD. Des réunions régulières auront lieu aussi souvent que le comité le jugera nécessaire. Des procès-verbaux des réunions seront établis ; les procès-verbaux

des réunions précédentes seront diffusés à l'avance. Les responsabilités du Comité de pilotage du projet comprennent :

- L'approbation des documents de planification du projet (plan de travail annuel, risques et problèmes)
- Le suivi des progrès par rapport au plan de travail et l'approbation de toute révision nécessaire au fur et à mesure de l'avancement du projet, y compris les révisions du document de projet ;
- L'identification et la gestion des risques et des problèmes, et l'aide à la résolution des problèmes ;
- L'approbation de toute redéfinition des priorités de travail ou de la réaffectation des ressources nécessaires pour garantir le respect des étapes et la gestion efficace des risques ; et
- La résolution de tout autre problème qui lui est soumis.
- Apporter un appui en matière de plaider pour les résultats et réalisations du projet ;
- Assurer la remontée des informations nécessaires et diffuser les résultats des travaux du projet dans les départements et institutions respectifs

L'unité de gestion du projet

L'exécution du projet telle que décrite dans le présent document de projet exigera la mise en place d'une unité de gestion du projet (UGP). L'UGP s'appuiera sur le comité de pilotage du projet, dont elle assurera le secrétariat et travaillera en étroite coordination avec les deux partenaires de réalisation du projet. L'UGP aura les responsabilités suivantes :

- Assurer une gestion efficace des aspects opérationnels et programmatiques du projet ; ceci comprend:
 - a. La planification annuelle des activités, les revues trimestrielles et le reporting périodique et le reporting au donateur ;
 - b. La préparation des termes de références, la mobilisation et le suivi des expertises d'appui à la mise en œuvre des activités du projet et l'organisation logistique et opérationnelles des activités en étroite collaboration avec les services compétents du PNUD ;
- Assurer une coordination efficace avec les différents acteurs et partenaires du projet (institutionnels et secteurs), ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers et les divers intervenants dans le domaine de la Réduction des Risques de Catastrophe en Tunisie
- Assurer une capitalisation et une large diffusion des connaissances autour des résultats du projet.

L'unité de gestion du projet est composée d'un-e chef-fe de projet (PM) et d'un-e associé-e de projet (AP). ils seront recrutés sur les fonds du projet pour appuyer la mise en œuvre, la coordination et le suivi et l'évaluation du projet. Les termes de références du chef du projet et de l'associé au projet sont en annexe.

Par ailleurs, Le PNUD fournira un appui programmatique et opérationnel afin de garantir la bonne exécution du projet. À cette fin, le PNUD mobilisera son portefeuille Climat, Environnement, Énergie, et Réduction de Risques de Catastrophes, ainsi que les services opérationnels du PNUD à savoir les unités de finance, d'achat et de ressources humaines.

Le projet bénéficiera également d'un appui substantiel à travers la mobilisation d'expertise nationale et internationale (via le Global Policy Network Deployment Mechanism) spécialisées pour s'assurer de l'atteinte des résultats avec la qualité requise. Le projet travaillera en synergie et complémentarité avec toutes les initiatives en cours menées par le PNUD en partenariat avec les partenaires institutionnels, la société civile et le secteur privé (e.g projet réduction de risques de catastrophe, Programme microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), soutenir la réponse immédiate à COVID-19, Tamkeen, résilience côtière face aux risques climatiques, Entrepreneuriat, etc.). Ceci renforcera la position du présent projet pour venir compléter des initiatives financées par d'autres partenaires techniques et financiers tels que l'UE, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), les Pays Bas, etc...

IX- CONTEXTE LEGAL

Option a. Lorsque le pays a signé l'accord standard d'assistance de base (SBAA)

Ce descriptif de projet sera l'instrument visé en tant que tel à l'article 1 de l'Accord type d'assistance de base entre le gouvernement de Tunisie et le PNUD, signé le 25 Avril 1987. Toutes les références dans le SBAA à «Agence d'exécution» sont réputées faire référence à «Partenaire d'exécution».

Ce projet sera mis en œuvre par PNUD («Partenaire d'exécution») conformément à son règlement financier, ses règles, ses pratiques et ses procédures uniquement dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et du Règlement financier du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un partenaire d'exécution ne fournit pas les orientations requises pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

X- GESTION DES RISQUES

Option b. PNUD (DIM)

1. Le PNUD en tant que partenaire de mise en œuvre se conformera aux politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SMSN).
2. Le PNUD en tant que partenaire de mise en œuvre entreprendra tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des [fonds du projet] [fonds du PNUD reçus conformément au document du projet] ne soit utilisé pour fournir un soutien aux personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD ci-dessous ne figurent pas sur la liste établie par le Comité du Conseil de sécurité conformément à la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via ¹⁷¹⁸http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus en vertu du présent document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application
4. des Normes sociales et environnementales (<http://www.undp.org/ses>) du PNUD et du Mécanisme de responsabilisation (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le PNUD en tant que partenaire de mise en œuvre : a) mènera des activités liées aux projets et aux programmes d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme pour se conformer à ces normes, et c) s'engagera de manière constructive et opportune à répondre aux préoccupations et aux plaintes soulevées par le mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées et aient accès au Mécanisme de responsabilisation.
6. Dans la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le PNUD en tant que partenaire de mise en œuvre traitera toutes les allégations d'exploitation et d'abus sexuels (« EES ») et de harcèlement sexuel (« SH ») conformément à ses règlements, règles, politiques et procédures.
7. Tous les signataires du document de projet coopèrent de bonne foi à tout exercice visant à évaluer tout programme ou engagement lié à un projet ou à se conformer aux normes sociales et environnementales du

¹⁷ Être utilisé là où le PNUD est le partenaire de mise en œuvre

¹⁸ À utiliser lorsque l'ONU, un fonds de l'ONU/programme ou un organisme spécialisé est le partenaire de mise en œuvre

PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel, à l'information et à la documentation pertinents.

8. Le PNUD en tant que partenaire de mise en œuvre veillera à ce que les obligations suivantes soient contraignantes pour chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - a. Conformément à l'article III de la LSBA [*ou dispositions complémentaires du document de projet*], la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ainsi que de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde de cette partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire, incombe à cette partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire doit :
 - i. mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mené;
 - ii. assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité de ces parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires, ainsi qu'à la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.
 - b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de proposer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié, comme il est requis ci-dessous, est considéré comme une violation des obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire en vertu du présent document du projet.
 - c. Dans l'exécution des activités dans le cadre de ce projet, le PNUD en tant que Partenaire de mise en œuvre doit veiller, en ce qui concerne les activités de l'une ou l'autre de ses parties responsables, sous-bénéficiaires et autres entités engagées dans le cadre du projet, que ce soit en tant qu'entrepreneurs ou sous-traitants, de leur personnel et de toute personne effectuant des services pour elles, que ces entités ont mis en place des procédures, des processus et des politiques adéquats et appropriés pour prévenir et/ou traiter sea et SH.
 - d. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra les mesures appropriées pour prévenir l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption, par ses fonctionnaires, consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet ou du programme ou l'utilisation des fonds du PNUD. Il veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par l'intermédiaire de celui-ci.
 - e. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du document de projet, s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire: a) Politique du PNUD sur la fraude et autres pratiques de corruption et b) Directives du Bureau d'audit et d'enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
 - f. Dans le cas où une enquête est nécessaire, le PNUD mènera des enquêtes sur n'importe quel aspect des programmes et des projets du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire assurera sa pleine coopération, y compris la mise à disposition du personnel, de la documentation pertinente et l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires), à des fins raisonnables et à des conditions raisonnables, comme cela peut être nécessaire aux fins d'une enquête. S'il y a une limitation dans le respect de cette obligation, le PNUD la consultera pour trouver une solution.

- g. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informera rapidement le PNUD en tant que partenaire de mise en œuvre en cas d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en toute confidentialité.

Lorsqu'il prend conscience qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption présumée, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informera le Représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui informera rapidement le Bureau d'audit et d'enquêtes (OAI) du PNUD. Il fournira des mises à jour régulières au chef du PNUD dans le pays et à l'OAI sur l'état d'esprit et les actions relatives à cette enquête.

- h. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés autrement que conformément aux modalités du présent document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire en vertu de cet accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne doit pas diminuer ou restreindre les obligations d'une partie responsable, d'un sous-traitant ou d'un sous-bénéficiaire en vertu du présent document de projet.

Option 2 : Chaque partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que, le cas échéant, les donateurs au PNUD (y compris le Gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités faisant l'objet du document de projet, peuvent demander le recours à cette partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire pour le recouvrement de tout fonds déterminé par le PNUD comme ayant été utilisé de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement versé autrement que conformément aux modalités du document de projet.

Option 3 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés autrement que conformément aux modalités du document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire en vertu de cet accord ou de tout autre accord.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs au PNUD (y compris le Gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités prévues par le présent document de projet, peuvent demander le recours à une partie, à un sous-traitant ou à un sous-bénéficiaire responsable pour le recouvrement des fonds déterminés par le PNUD comme ayant été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payé autrement que conformément aux modalités du document de projet.

Remarque: Le terme « document de projet » tel qu'il est utilisé dans cette clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent plus loin dans le document de projet, y compris ceux qui ont des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires.

- i. Chaque contrat délivré par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire dans le cadre du présent document de projet comprend une disposition représentant qu'aucun frais, pourboire, remise, don, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis dans le cadre du processus de sélection ou dans l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds qui lui sont versés doit coopérer à toutes les enquêtes et vérifications post-paiement.
- j. Si le PNUD se réfère aux autorités nationales compétentes pour une action en justice appropriée tout acte répréhensible présumé lié au projet ou au programme, le Gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur la même chose et prennent les mêmes mesures juridiques contre toutes les personnes qui ont participé aux actes répréhensibles, récupèrent et retournent les fonds récupérés au PNUD.
- k. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire doit s'assurer que toutes ses obligations énoncées en vertu de cet article intitulé « Gestion des risques » sont transmises à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et que toutes les clauses de cet article intitulées « Clauses standard de gestion des risques » sont *adéquatement reflétées, mutatis mutandis*, dans toutes les sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

1. **Project Quality Assurance Report**
2. **Social and Environmental Screening Template** [[English](#)] [[French](#)] [[Spanish](#)], including additional Social and Environmental Assessments or Management Plans as relevant. *(NOTE: The SES Screening is not required for projects in which UNDP is Administrative Agent only and/or projects comprised solely of reports, coordination of events, trainings, workshops, meetings, conferences, preparation of communication materials, strengthening capacities of partners to participate in international negotiations and conferences, partnership coordination and management of networks, or global/regional projects with no country level activities).*
3. **Risk Analysis.** Use the standard [Risk Register template](#). Please refer to the [Deliverable Description of the Risk Register](#) for instructions
4. **Project Board Terms of Reference and TORs of key management positions**